



Nations Unies

**Rapport du Comité
des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Soixante-huitième session
(25 juin-2 juillet 2025)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Quatre-vingtième session
Supplément n° 20**

Assemblée générale
Documents officiels
Quatre-vingtième session
Supplément n° 20

Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

**Soixante-huitième session
(25 juin-2 juillet 2025)**



Nations Unies • New York, 2025

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[7 juillet 2025]

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	1
A. Réunions des organes subsidiaires	1
B. Adoption de l'ordre du jour	1
C. Composition	2
D. Participation	2
E. Déclarations générales	4
F. Adoption du rapport du Comité	11
II. Recommandations et décisions	11
A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	11
B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante-deuxième session	14
C. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-quatrième session	21
D. Espace et développement durable	26
E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle	29
F. L'espace et l'eau	30
G. Espace et changements climatiques	31
H. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies	33
I. Rôle futur et méthodes de travail du Comité	34
J. Exploration de l'espace et innovation	38
K. Programme « Espace 2030 »	40
L. Questions diverses	42
1. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2026-2027	42
2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2028-2029	43
3. Composition du Comité	43
4. Statut d'observateur	43
5. Programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) : projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024	44
6. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Comité	45
M. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires	45
Annexes	
I. Plan de travail de l'Équipe spéciale chargée des consultations sur les activités lunaires	47
II. Objectifs, forme, lieu, dates, participation, organisation et portée possibles et aspects financiers d'une quatrième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	48

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa soixante-huitième session à Vienne, du 25 juin au 2 juillet 2025. Son bureau était composé comme suit :

<i>Président</i>	Rafiq Akram (Maroc)
<i>Premier Vice-Président</i>	Juan Francisco Facetti Fernandez (Paraguay)
<i>Deuxième Vice-Présidente/ Rapporteuse</i>	Hesa Al-Khalifa (Bahreïn)

A. Réunions des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa soixante-deuxième session à Vienne du 3 au 14 février 2025, sous la présidence d'Ulpia-Elena Botezatu (Roumanie). Le Comité était saisi de son rapport ([A/AC.105/1338](#)).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa soixante-quatrième session à Vienne du 5 au 16 mai 2025, sous la présidence de Santiago Ripol Carulla (Espagne). Le Comité était saisi de son rapport ([A/AC.105/1362](#)).

B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa 834^e séance, le 25 juin 2025, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Déclaration de la présidence.
 4. Débat général.
 5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante-deuxième session.
 7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-quatrième session.
 8. Espace et développement durable.
 9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
 10. L'espace et l'eau.
 11. Espace et changements climatiques.
 12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
 13. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
 14. Exploration de l'espace et innovation.
 15. Programme « Espace 2030 ».
 16. Questions diverses.
 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Composition

5. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale [1472 A \(XIV\)](#), [1721 E \(XVI\)](#), [3182 \(XXVIII\)](#), [32/196 B](#), [35/16](#), [49/33](#), [56/51](#), [57/116](#), [59/116](#), [62/217](#), [65/97](#), [66/71](#), [68/75](#), [69/85](#), [71/90](#), [72/77](#), [74/82](#), [76/76](#) et [77/121](#) et à ses décisions 45/315, 67/412, 67/528, 70/518, 73/517, 79/519A et 79/519B, le Comité était composé des 104 États suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

D. Participation

6. Ont participé à la session les représentantes et représentants des 81 États membres suivants du Comité : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Türkiye, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

7. L'Union européenne, en qualité d'observatrice permanente auprès du Comité, était représentée à la session, comme le prévoient les résolutions [65/276](#) et [73/91](#) de l'Assemblée générale.

8. À sa 834^e séance, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, le Honduras, les Maldives, Malte, l'Ouganda, la République démocratique populaire lao, la République de Moldova et la Serbie à participer à la session en qualité d'observateurs et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant leur statut.

9. À cette même séance, le Comité a examiné la demande de participation du Myanmar à la session. Rappelant la pratique suivie par d'autres organes des Nations Unies dans des situations similaires où des pouvoirs concurrents avaient été présentés, le Comité a convenu de reporter la décision concernant les pouvoirs du Myanmar, dans l'attente des instructions de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale.

10. À cette même séance également, le Comité a décidé d'inviter, à sa demande, le Saint-Siège à participer à la session en qualité d'observateur et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant son statut.

11. À sa 835^e séance, le 25 juin 2025, le Comité a décidé d'inviter, à sa demande, la Ligue des États arabes à participer à la session en qualité d'observateur et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant son statut.

12. Les entités suivantes, dotées du statut d'observateur, étaient représentées à la session : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Union internationale des télécommunications (UIT).

13. Les organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, étaient également représentées à la session : Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), Inter-Islamic Network on Space Sciences and Technology, Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, Organisation internationale de télécommunications spatiales et Square Kilometre Array Observatory (SKAO).

14. À sa 834^e séance, le Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'Agence spatiale africaine (AfSA) à participer à la session en qualité d'observateur et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant son statut.

15. Comme le Sous-Comité scientifique et technique en avait convenu à sa soixantième session ([A/AC.105/1279](#), par. 238), le Réseau sur l'espace et la santé mondiale, entité dotée du statut d'observateur, était représenté à la session.

16. Les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, étaient également représentées à la session : Académie internationale d'astronautique (AIA), CANEUS International, Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Consortium universitaire d'ingénierie spatiale (UNISEC-Global), Fédération internationale d'astronautique (FIA), For All Moonkind, Global Satellite Operators Association, Institut européen de politique spatiale, International Institute of Space Law, International Peace Alliance (Space), Moon Village Association, National Space Society (NSS), Open Lunar Foundation, Outer Space Institute (OSI), Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF), Société astronomique européenne (SAE), Space Data Association (SDA), Space Generation Advisory Council, Space Renaissance International (SRI), Three Country Trusted Broker, Union astronomique internationale (UAI) et World Space Week Association.

17. À sa 834^e séance, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, l'Alliance for Collaboration in the Exploration of Space (ACES Worldwide), la Lunar Policy Platform Foundation et Women in Aerospace Europe à participer à la session en qualité d'observateurs et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant leur statut.

18. La liste des représentantes et représentants des États membres du Comité, des entités des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session est publiée sous la cote [A/AC.105/2025/INF/1](#).

E. Déclarations générales

19. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des États membres du Comité suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Türkiye, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont également été faites par les représentantes du Kenya (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Burkina Faso (au nom du Groupe des États d'Afrique) et du Pérou (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes). La représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice permanente, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Des déclarations ont également été faites par les représentantes et les représentants des organisations suivantes, dotées du statut d'observateur : AIA, APSCO, COSPAR, FIA, For All Moonkind, Global Satellite Operators Association, IAU, Moon Village Association, NSS, Open Lunar Foundation, Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, SDA, Space Generation Advisory Council, SWF, Three Country – Trusted Broker, UNISEC-Global et World Space Week Association. Des déclarations ont également été faites par les représentantes et les représentants de la Côte d'Ivoire, du Honduras, des Maldives, de Malte et de la Serbie, États qui avaient été invités à participer à la session en qualité d'observateurs. Des déclarations ont également été faites par les représentants de ACES Worldwide et de la Lunar Policy Platform Foundation, entités qui avaient été invitées à participer à la session en qualité d'observatrices.

20. À la 834^e séance du Comité, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a souligné que le monde entier avait les yeux rivés sur le Comité, tribune intergouvernementale unique de coopération spatiale, et que les technologies émergentes, l'expansion rapide des activités spatiales et la multiplication des acteurs de l'espace ainsi que le nombre croissant d'objets en orbite exigeaient que le Comité fasse avancer ses travaux et démontre sa capacité à relever les défis croissants et à saisir les nouvelles opportunités. Il a rappelé que la session en cours du Comité était une session écourtée, avec un programme exigeant ; à cet égard, il s'est engagé à travailler avec diligence avec toutes les délégations dans un cadre de confiance mutuelle et de multilatéralisme afin de rapprocher les points de vue par un dialogue constructif et de parvenir à un consensus.

21. À la même séance, le Président du Comité à sa soixante-septième session, Sherif Mohamed Sedky (Égypte), a également fait une déclaration dans laquelle il a rappelé les résultats des travaux menés par le Comité en 2024, notamment la création de l'Équipe spéciale chargée des consultations sur les activités lunaires ; l'accord sur un nouveau point de l'ordre du jour intitulé « Ciel sombre et silencieux, astronomie et grandes constellations : affronter les problèmes et les défis qui se font jour » ; et la proclamation de 2029 Année internationale de la sensibilisation aux astéroïdes et de la défense planétaire, comme en a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 79/86.

22. À cette même séance également, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a détaillé l'ampleur des travaux entrepris par le Bureau et souligné que ce dernier était là pour aider les États Membres et s'acquitter de mandats clefs. Elle a informé le Comité que le Bureau était de plus en plus souvent sollicité pour des demandes d'assistance lorsque des États ou des opérateurs

nationaux recevaient des alertes de collision et elle a fait observer que cela montrait qu'il fallait que les États Membres jouent un rôle plus actif en assumant leurs responsabilités partagées en matière de coordination du trafic spatial. Elle a indiqué que, dans le contexte de l'Initiative ONU80, initiative par laquelle le Secrétaire général recherchait des gains d'efficacité et une réforme budgétaire en réexaminant les mandats et planifiant des changements structurels pour rationaliser les opérations, les décideurs à New York risquaient de ne pas apprécier à leur juste valeur l'ampleur et la pertinence transversale des travaux du Bureau, qui pourrait être fragmenté. À ce propos, elle a exhorté les États Membres à garantir la cohérence avec leurs homologues à New York s'agissant de l'importance du Bureau, de son mandat et de la qualité de son travail, ainsi que de la nécessité de le maintenir, en particulier dans l'intérêt des pays en développement. La Directrice a par ailleurs appelé l'attention sur la création récente d'un fonds de partenariat multidonateurs, le « Fonds de coopération spatiale pour le développement », qui favorisera une action intersectorielle coordonnée dans l'ensemble du système des Nations Unies et avec des partenaires extérieurs.

23. Le Président a souhaité la bienvenue à Djibouti et à la Lettonie, nouveaux États membres du Comité.

24. Il a également souhaité la bienvenue à l'African Astronomical Society (AfAS), à la GSOA, à l'OSI, à la SDA et à la SRI, les nouvelles organisations à avoir obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

25. Le Comité a réaffirmé qu'il restait, avec ses deux Sous-Comités, la seule instance internationale chargée de promouvoir, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et qu'il avait en outre un rôle fondamental à jouer pour ce qui était d'améliorer la transparence et de renforcer la confiance.

26. Le Comité a convenu qu'il fallait de toute évidence renforcer la coopération internationale pour garantir la sécurité et la durabilité des activités spatiales.

27. Le Comité a indiqué qu'il devait s'assurer qu'il restait en mesure d'exécuter ses mandats.

28. Le Comité a convenu que le fait que de nouveaux États demandaient à devenir membres montrait bien que l'importance des travaux qu'il menait en sa qualité d'organe intergouvernemental était reconnue au niveau international.

29. Le Comité a noté que les délégations avaient, à la session en cours, présenté des informations et des mises à jour sur les initiatives spatiales, en donnant notamment des précisions sur leurs activités, programmes et résultats nationaux, ainsi que des exemples de coopération bilatérale, régionale ou multilatérale dans ce domaine, notamment :

a) L'AfSA avait été inaugurée plus tôt dans l'année et la Stratégie 2024 de l'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique faisait partie du volet scientifique de l'Agenda 2063 de l'Union ;

b) Le traité portant création de l'Agence spatiale latino-américaine et caribéenne était entré en vigueur et les travaux de l'Agence viseraient à renforcer les capacités spatiales des États de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ;

c) Les Philippines accueilleraient le septième Forum international de l'espace de niveau ministériel : le chapitre de l'Asie du Sud-Est en décembre 2025 et le trente et unième Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales du 18 au 21 novembre 2025 ;

d) L'Australie accueillera le soixante-seizième Congrès international d'astronautique à Sydney du 29 septembre au 3 octobre 2025, et la Türkiye accueillera le soixante-dix-septième Congrès international d'astronautique à Antalya du 5 au 9 octobre 2026 ;

e) Le Costa Rica accueillerait l'atelier ONU sur l'apprentissage automatique appliqué à la météorologie de l'espace et aux systèmes mondiaux de navigation par satellite du 16 au 20 février 2026 ;

f) Parmi les nouvelles réalisations des secteurs spatiaux civils et commerciaux aux États-Unis, on pouvait citer une mission commerciale visant à effectuer un atterrissage en douceur sur la Lune dans le cadre du programme CLPS (Commercial Lunar Payload Services) de la National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis, ainsi qu'une mission commerciale à destination de la Station spatiale internationale ;

g) LUNA, l'installation lunaire analogue opérée conjointement par l'ESA et le Centre aérospatial allemand, représentait un élément essentiel des capacités mondiales existantes liées aux futures missions lunaires robotiques et humaines ;

h) Une nouvelle initiative japonaise sur les débris spatiaux, annoncée au niveau ministériel, était en cours d'élaboration afin de clarifier les questions classiques de coordination entre les parties prenantes s'agissant des futurs services en orbite dans l'espace extra-atmosphérique ;

i) Le projet spatial national russe « Cosmos » offrait de nouvelles opportunités et de nouvelles voies pour la coopération internationale ;

j) L'Administration spatiale nationale chinoise avait accepté les demandes d'accès aux échantillons lunaires de Chang'e-5 présentées par sept institutions scientifiques de six États Membres ;

k) Depuis 2022, l'Agence spatiale égyptienne coordonnait le projet AfDev-Sat (African Development Satellite), auquel participaient le Ghana, le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda et le Soudan, en vue de développer un nanosatellite hyperspectral conçu pour surveiller les effets du changement climatique en Afrique et qui devrait être lancé au premier trimestre 2026 ;

l) Le 30 mars 2025, la société allemande Isar Aerospace avait lancé sa fusée Spectrum depuis le port spatial d'Andøya, dans le nord de la Norvège. Il s'agissait de la première fusée orbitale lancée depuis l'Europe continentale, qui, malgré son court trajet, marquait le début d'une nouvelle ère pour les vols spatiaux norvégiens et européens ;

m) Le nouveau lanceur européen Ariane 6 avait effectué avec succès ses premiers vols depuis le Centre spatial guyanais, qui était le port spatial de l'Europe ;

n) Des progrès avaient été réalisés s'agissant du développement d'Ultramat, un satellite scientifique de pointe équipé d'un télescope ultraviolet doté d'un large champ de vision, dont le lancement était prévu en 2027 et qui était développé par l'Agence spatiale israélienne, la NASA, le centre de recherche allemand DESY et l'Institut de recherche scientifique Weizmann ;

o) La République de Corée accueillerait la dix-neuvième réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite à Busan du 19 au 24 octobre 2025 ;

p) Le Pérou accueillerait, en 2026, le quatrième atelier consacré aux Accords Artemis sur les principes de coopération pour l'exploration et l'utilisation civiles à des fins pacifiques de la Lune, de Mars, des comètes et des astéroïdes, qui se tiendrait pour la première fois en Amérique latine, dans le but de renforcer la coopération internationale et d'encourager l'échange de connaissances scientifiques et technologiques dans le cadre des Accords Artemis ;

q) La mission d'observation de la Terre SAOCOM 1 continuait de partager des données au niveau international pour les situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe afin de protéger, entre autres, les mers, l'eau et la santé, et les deux missions satellitaires SABIA-Mar progressaient dans le cadre d'accords de coopération internationale ;

r) Un partenariat interrégional avait été constitué entre le Mexique, l'Indonésie, la République de Corée, la Türkiye et l'Australie (groupe MIKTA) visant à soutenir, entre autres, les efforts visant à promouvoir l'éducation spatiale, à mobiliser les jeunes et à renforcer la participation effective des femmes dans le secteur spatial ;

s) Les Accords Artemis comptaient désormais 55 signataires, la Norvège étant le dernier signataire en date ;

t) La coopération internationale autour du projet de station de recherche lunaire internationale continuait de progresser, avec la participation de 18 pays et organisations internationales et de plus de 50 organismes internationaux de recherche ;

u) Le Chili, conjointement avec des États et des observateurs permanents de diverses régions, avait proposé de renforcer les travaux du Groupe des amis pour un ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société, en sa qualité d'instance de dialogue et de coopération technique visant à atténuer les effets des constellations de satellites sur l'astronomie et à préserver l'environnement spatial ;

v) L'agence spatiale nationale du Pakistan, SUPARCO, avait développé un modèle de catastrophe naturelle utilisant des géodonnées pour évaluer les risques de catastrophe, lancé son premier satellite électro-optique national, PRSC-EO1, et signé des accords avec la Chine portant sur un rover lunaire, la formation d'astronautes et de futures missions. Par ailleurs, le Pakistan accueillerait la Conférence internationale sur les applications des sciences et technologies spatiales 2025, sur le thème « L'espace au service du développement durable » ;

w) Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités s'étaient poursuivies dans le cadre de deux projets du Bureau des affaires spatiales sur la viabilité à long terme des activités spatiales et l'immatriculation des objets spatiaux, ces activités avaient pu être menées grâce à un financement du Royaume-Uni ;

x) La deuxième réunion des points focaux nationaux sur l'immatriculation s'était tenue en marge de la soixante-quatrième session du Sous-Comité juridique ;

y) L'Inde avait accueilli la quatrième Conférence mondiale sur l'exploration spatiale (GLEXP 2025), organisée par la FIA ;

z) En février 2025, le Maroc avait accueilli la première Conférence spatiale Afrique-Moyen-Orient, qui visait à explorer l'avenir des sciences, des technologies et des politiques spatiales en Afrique et au Moyen-Orient.

30. Le Comité a encouragé les États membres à partager activement leurs réalisations en matière d'exploration de la Lune afin de faciliter la coopération dans ce domaine.

31. Le Comité a été informé de l'existence d'un centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales dans la région eurasiennne, hébergé par l'Université d'entreprise Roscosmos, qui attirait des étudiants du monde entier.

32. Des délégations ont répété leur opposition à l'affiliation à l'ONU du centre régional de formation aux sciences et technologies de l'espace pour la région eurasiennne, qui était hébergé par l'Université d'entreprise Roscosmos.

33. L'avis a été exprimé que les aspects juridiques de l'exploration, de l'exploitation et de l'utilisation des ressources spatiales devaient être régis par le droit international. La délégation ayant exprimé cet avis a également estimé qu'il y avait, à cet égard, des précédents dans l'administration des fonds marins internationaux par l'Autorité internationale des fonds marins créée par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, dans le régime de gestion du spectre des fréquences de l'UIT et dans le régime juridique applicable en Antarctique, et a considéré que cette solide pratique juridique internationale établie de longue date, adoptée dans le cadre du système des Nations Unies (dont le Comité faisait également partie) pourrait inspirer et guider

l'élaboration d'un cadre juridique visant à régir les activités relatives aux ressources spatiales.

34. Le point de vue a été exprimé que le Comité et ses sous-comités, en tant que principales instances de discussion sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et le développement du droit international dans ce domaine, jouaient un rôle central dans la réglementation et la gestion des activités spatiales. La délégation exprimant ce point de vue a également souligné que l'organisme désigné était le Comité, qui prenait ses décisions par consensus, y compris en ce qui concernait le débat sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales et que par conséquent, le mandat technique de ces instances devait être strictement préservé, y compris en ce qui concernait le débat sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.

35. Le Comité a pris note de la proposition du Kazakhstan d'établir un centre régional de connaissance de la situation spatiale dans le pays afin de suivre les objets géocroiseurs à l'aide d'observatoires terrestres. Il a en outre été informé que la proposition, dont le Sous-Comité scientifique et technique avait pris note à sa soixante-deuxième session, faisait actuellement l'objet de discussions avec les principaux acteurs et partenaires régionaux de l'espace en vue de créer le centre en tant que centre affilié à l'Organisation des Nations Unies.

36. Le Comité a été informé de la réalisation conjointe, grâce à l'apprentissage mutuel et à la coopération internationale, de la troisième phase de l'initiative de législation spatiale nationale du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, qui lui avait présenté son rapport conjoint.

37. Des délégations ont exprimé l'avis selon lequel les activités spatiales menées en violation de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU suscitaient de vives inquiétudes.

38. L'avis a été exprimé que la communauté internationale devrait adhérer au principe d'un véritable multilatéralisme. La délégation qui a exprimé cet avis a également fait part de ses préoccupations face à la politisation de la coopération spatiale et du projet de déploiement d'armes dans l'espace.

39. Le point de vue a été exprimé que le Comité était chargé de promouvoir l'élaboration d'un cadre réglementaire efficace et contraignant pour garantir que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé à des fins pacifiques.

40. L'avis a été exprimé que le nombre croissant de mégaconstellations de satellites soulevait des préoccupations importantes concernant l'encombrement orbital, les risques accrus de collision et l'accès limité des pays en développement à l'orbite terrestre basse. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que toutes les activités spatiales devaient être strictement conformes au droit international et menées dans le respect des intérêts de tous les États.

41. Le point de vue a été exprimé que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient le droit inhérent de mener des activités spatiales pacifiques.

42. L'avis a été exprimé qu'un écart par rapport au Pacte pour l'avenir avait déjà été constaté. La délégation exprimant ce point de vue a également souligné que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme « Espace 2030 » restaient des cadres juridiquement non contraignants et que cette déclaration valait pour tous les points de l'ordre du jour.

43. Le Comité a noté que la Journée internationale des astéroïdes, proclamée par l'Assemblée générale en 2016, avait été célébrée le 30 juin 2025, pendant la session en cours, et qu'elle était célébrée chaque année au niveau international afin de commémorer l'explosion de Tougouska, survenue en Sibérie (Fédération de Russie) le 30 juin 1908, afin de sensibiliser la population aux risques d'impact d'astéroïdes.

44. Le Comité a également noté que le Bureau des affaires spatiales avait publié son Rapport annuel 2024, *Annual Report 2024: From Strategy to Action* (en anglais seulement) pendant la session en cours.

45. Les expositions suivantes ont eu lieu au Centre international de Vienne à l'occasion de la soixante-huitième session du Comité :

a) « Twenty years of the Lunar Exploration Programme » (Vingt ans de programme d'exploration lunaire), exposition organisée par la Chine ;

b) « The eightieth anniversary of victory in the Second World War: let's recall history through remote sensing images of the Earth » (Le quatre-vingtième anniversaire de la victoire de la Seconde Guerre mondiale : rappelons l'histoire grâce aux images de télédétection de la Terre), exposition organisée par la Fédération de Russie ;

c) « From Armstrong to Artemis: building the future of peaceful space » (De Armstrong à Artémis : construire l'avenir de l'espace pacifique), exposition organisée par les États-Unis.

46. Les manifestations suivantes se sont tenues en marge de la soixante-huitième session du Comité :

a) « The imperative of ensuring space sustainability and safe airspace » (L'impératif d'assurer la viabilité de l'espace et la sécurité de l'espace aérien), manifestation co-organisée par l'Autriche, le Canada et le Bureau des affaires spatiales ;

b) « Recent experiences with space debris re-entry: lessons learned and best practices » (Expériences récentes en matière de rentrée de débris spatiaux : leçons apprises et meilleures pratiques), manifestation organisée par le Canada ;

c) « Dark and quiet skies: implementing mitigation measures » (Ciel sombre et silencieux : mise en œuvre de mesures d'atténuation), manifestation organisée conjointement par le Chili, l'Espagne, le SKAO et le Bureau des affaires spatiales ;

d) « One humanity, infinite frontiers » (Une humanité unique, des frontières infinies), manifestation organisée par la Chine ;

e) « Perspectives on improved access to space for all and socioeconomic benefits of space activities » (Perspectives sur l'amélioration de l'accès à l'espace pour tous et les avantages socioéconomiques des activités spatiales), manifestation organisée par l'Allemagne ;

f) « New opportunities for space technology partnerships » (Nouvelles opportunités de partenariats dans le domaine des technologies spatiales), manifestation organisée par l'Inde ;

g) « Exploring space opportunities in South-East Asia » (Exploration des possibilités offertes par les activités spatiales en Asie du Sud-Est), manifestation organisée conjointement par l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande ;

h) « International cooperation and coordination: towards sustainable space activities » (Coopération et coordination internationales : vers des activités spatiales durables), manifestation organisée conjointement par le Japon et le Bureau des affaires spatiales ;

i) « Celebrating African space development: towards a sustainable and inclusive space sector » (Célébration du développement spatial africain : vers un secteur spatial durable et inclusif), manifestation organisée conjointement par le Maroc et le Bureau des affaires spatiales ;

j) « Towards gender equality in space: insights from the second phase of the Space4Women landmark study » (Vers l'égalité des genres dans l'espace : enseignements de la deuxième phase de l'étude phare « L'espace pour les femmes »),

manifestation co-organisée par la République de Corée et le Bureau des affaires spatiales ;

k) « Toward a cleaner orbit: advancing global cooperation on space debris » (Vers une orbite plus propre : faire progresser la coopération mondiale sur les débris spatiaux), manifestation organisée par l'Arabie saoudite ;

l) « Unlocking regional potential through Earth observation: a workshop on the Earth observation initiative » (Exploiter les possibilités à l'échelle régionale grâce à l'observation de la Terre : un atelier sur l'initiative d'observation de la Terre), manifestation co-organisée par Singapour et le Bureau des affaires spatiales ;

m) « A tale of two forums: how Geneva and Vienna talk about space » (Comment Genève et Vienne parlent de l'espace), manifestation organisée par le Royaume-Uni ;

n) « Space4Women: using the gender mainstreaming toolkit for the space sector from the lab up! » (L'espace pour les femmes : utilisation de la boîte à outils pour l'intégration de la dimension de genre dans le secteur spatial), manifestation organisée par le Royaume-Uni ;

o) « A regional bond with universal vision – APSCO reception » (Un lien régional avec une vision universelle – réception de l'APSCO), manifestation organisée par l'APSCO ;

p) « Towards a safe and sustainable cislunar space: policy priorities for European engagement » (Vers un espace cislunaire sûr et durable : priorités politiques pour l'engagement européen), manifestation organisée par la Société astronomique européenne et l'Institut européen de politique spatiale ;

q) « Working group proposal – developing a cooperative plan to remediate orbital debris » (Proposition de groupe de travail – élaboration d'un plan coopératif pour remédier aux débris orbitaux), manifestation organisée par Three Country – Trusted Broker ;

r) « Of economy, ecosystems and economics: space as a development imperative and catalyst for growth » (De l'économie et des écosystèmes : l'espace comme impératif de développement et catalyseur de croissance), manifestation organisée par le Bureau des affaires spatiales ;

s) « Space traffic from a constellation perspective » (Trafic spatial du point de vue de la constellation), manifestation organisée par le Bureau des affaires spatiales ;

t) « Strategic donor briefing on the Space Cooperation for Development Fund » (Séance d'information stratégique des donateurs sur le Fonds de coopération spatiale pour le développement), manifestation organisée par le Bureau des affaires spatiales ;

u) « Office for Outer Space Affairs/Exolaunch access to space for all EXOpod – announcement of awardees » (Annonce des lauréats Exolaunch/EXOpod), manifestation organisée par le Bureau des affaires spatiales.

47. Les manifestations suivantes ont eu lieu juste avant la soixante-huitième session du Comité :

a) « Earth observation connects – partnerships in Asia, Africa and Latin America » (Observation de la Terre connectée : partenariats en Asie, en Afrique et en Amérique latine), manifestation organisée conjointement par l'Union européenne et l'ESA ;

b) « One Earth, one ocean: the Space4Ocean Alliance » (Une Terre, un océan : l'Alliance Space4Ocean), manifestation organisée par le Bureau des affaires spatiales ;

c) « Towards peaceful, safe and sustainable lunar activities » (Vers des activités lunaires pacifiques, sûres et durables), manifestation organisée conjointement par l'Open Lunar Foundation et la Lunar Policy Platform Foundation.

F. Adoption du rapport du Comité

48. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité a adopté, à sa 845^e séance, le 2 juillet 2025, son rapport à l'Assemblée générale, qui contient les recommandations et décisions énoncées ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

49. Conformément à la résolution 79/87 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, l'examen des moyens permettant de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et il a continué d'examiner la perspective plus large de la sécurité dans l'espace et des aspects connexes qui pourraient contribuer à garantir que les activités spatiales étaient entreprises de manière responsable et en toute sécurité, notamment les moyens de promouvoir la coopération internationale, régionale et interrégionale à cette fin.

50. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre du point 5 de l'ordre du jour : Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Émirats arabes unis, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Kenya, Malaisie, Mexique, Pays-Bas (Royaume des), République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Une déclaration a été faite par le représentant du Kenya au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Des déclarations ont également été faites par le représentant de CANEUS International et le représentant de SRI, organisations dotées du statut d'observateur. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

51. Le Comité était saisi d'un document de séance présenté par la Fédération de Russie, intitulé « Draft resolution of the United Nations General Assembly on "Space science and technology for promoting peace" » (A/AC.105/2025/CRP.16/Rev.1 en anglais et en russe seulement).

52. Le Comité a noté que, par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique et par la promotion du dialogue international, de l'échange d'informations et de la coopération internationale et régionale sur différents thèmes liés à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, il jouait un rôle essentiel pour garantir la durabilité des activités spatiales, et contribuer à améliorer et à compléter la sécurité et la stabilité de l'espace.

53. Le Comité a réaffirmé que le droit international de l'espace, qui reposait sur le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, devait être strictement respecté et il a encouragé les États membres qui n'étaient pas encore parties à ce traité à le devenir. Il a également réaffirmé l'obligation incombant à tous les États Parties en vertu de l'article IV du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de ne mettre sur orbite autour de la Terre aucun objet porteur d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive.

54. Le Comité a pris note des diverses initiatives prises à l'échelle nationale, régionale et internationale visant à assurer que l'espace continuait d'être utilisé à des fins pacifiques et à mettre en place des mesures de transparence et de confiance, notamment la réalisation de travaux de recherche sur des technologies permettant d'atténuer les risques, le partage d'informations pour améliorer la transparence, l'organisation d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, et l'élaboration de réglementations, de cadres juridiques, de normes techniques et de principes directeurs.

55. Le Comité a pris note des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux moyens permettant de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, telles que les résolutions [78/52](#), [78/72](#), [79/18](#), [79/19](#) et [79/87](#) de l'Assemblée générale.

56. Quelques délégations ont exprimé leur préoccupation quant à l'arsenalisation de l'espace, au mépris du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et des résolutions de l'Assemblée générale.

57. Quelques délégations ont estimé qu'il était urgent d'accélérer le dialogue intergouvernemental dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies concernant l'élaboration et l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

58. Le point de vue a été exprimé selon lequel des exemples récents d'utilisation d'infrastructures spatiales civiles dans le cadre de conflits armés suscitait une vive inquiétude, car ils s'étaient traduits par des manœuvres imprévisibles des objets spatiaux, diminuant ainsi la transparence et mettant en péril la viabilité à long terme des activités spatiales.

59. Quelques délégations ont estimé que la multiplication rapide des acteurs spatiaux, des activités spatiales et des objets spatiaux entraînait la création de nouveaux débris spatiaux et présentait des risques et des menaces pour les activités spatiales et que ces risques pouvaient être atténués en veillant à octroyer des autorisations et à superviser les activités spatiales nationales conformément à l'article VI du Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

60. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel il était essentiel de disposer de capacités en matière de connaissance de la situation spatiale pour garantir la sûreté et la viabilité des opérations spatiales, car le nombre d'objets spatiaux ne cessait de croître et il était crucial de suivre et de surveiller régulièrement les activités dans l'espace afin d'atténuer les risques associés. La coordination et la gestion du trafic spatial étaient considérées comme tout aussi importantes s'agissant de l'atténuation des risques.

61. Le point de vue a été exprimé que la mise en place d'une plateforme unifiée de diffusion des informations sur la connaissance de l'environnement spatial, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, contribuerait grandement à promouvoir la coopération internationale en la matière, à améliorer la transparence des activités spatiales et à instaurer la confiance entre les utilisateurs de la plateforme.

62. Quelques délégations ont estimé que si le retrait actif des débris était un moyen efficace de réduire les débris spatiaux, il importait de clarifier davantage les incertitudes juridiques, d'améliorer les informations fournies au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et d'assurer une communication ouverte et transparente afin de renforcer la confiance au sein de la communauté internationale.

63. Le Comité a fait observer que les articles IX et XI du Traité sur l'espace extra-atmosphérique portaient sur les informations à communiquer et les mécanismes correspondants, y compris la notification préalable. À cet égard, il a pris note des travaux que menaient actuellement l'Équipe spéciale chargée des consultations sur les activités lunaires et le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace du Sous-Comité juridique.

64. Le point de vue a été exprimé que le mécanisme établi en vertu de l'article IX du Traité sur l'espace extra-atmosphérique pour le partage d'informations, ainsi que les efforts visant à renforcer ce mécanisme, étaient utiles pour s'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

65. Le point de vue a été exprimé que le développement progressif des articles du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, tels que les articles XI et IX, qui portaient sur les informations à communiquer et les mécanismes correspondants, y compris la notification préalable, contribuait à garantir l'utilisation pacifique de l'espace. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également noté l'importance, à cet égard, du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et de l'Équipe spéciale chargée des consultations sur les activités lunaires.

66. Quelques délégations ont estimé que les menaces croissantes qui pesaient sur la sécurité internationale mettaient en évidence l'importance du dialogue et des négociations au niveau international en vue de faciliter l'élaboration de normes juridiquement contraignantes pour renforcer la transparence et la confiance dans les activités spatiales.

67. Quelques délégations ont estimé que l'adhésion à des mesures volontaires et non juridiquement contraignantes, telles que des normes, des règles et des principes de comportement responsable, pouvait accroître la stabilité et la prévisibilité, permettre la gestion des crises, renforcer la sécurité des opérations et réduire les risques de perception erronée et d'erreur d'appréciation.

68. Quelques délégations ont estimé que des normes, règles et principes de comportement responsable pragmatiques et juridiquement non contraignants pourraient créer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un cadre juridique et normatif global capable de répondre aux défis actuels et nouveaux dans l'espace. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé qu'une approche fondée sur le comportement permettait de faire montre d'une certaine souplesse face à l'évolution rapide des technologies et soutenait les efforts visant à favoriser la confiance et la compréhension mutuelles entre les acteurs de l'espace.

69. Le point de vue a été exprimé que la notion de comportement responsable détournait l'attention de la communauté internationale de l'objectif d'élaboration et d'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

70. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Groupe de travail à composition non limitée sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects constituait une instance importante pour aborder les questions relatives au double usage et les questions pertinentes en matière de sécurité, ainsi que les questions relatives aux normes de comportement responsable. Ces mêmes délégations ont estimé que le Groupe de travail devrait entamer sans plus tarder des débats de fond, conformément au mandat énoncé dans la décision 79/512 de l'Assemblée générale.

71. Quelques délégations ont estimé qu'il serait plus approprié d'examiner les questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, à l'utilisation de l'espace pour des activités à double usage et aux activités pertinentes de sécurité nationale ainsi que les questions connexes au sein des instances chargées de traiter ces questions, telles que la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) de l'Assemblée générale.

72. Le Comité a indiqué qu'il conviendrait que les débats sur l'espace qui se tenaient à Vienne, à Genève, à Montréal et à New York soient complémentaires et permettent de promouvoir une collaboration effective et d'éviter la duplication des travaux ou les conflits entre les différents mandats.

73. Le Comité a noté que les discussions qu'il menait concernant la mise en œuvre de lignes directrices volontaires, telles que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales du Comité ([A/74/20](#), annexe II) contribuaient à renforcer la transparence et la confiance au sein de la communauté internationale.

74. Des consultations informelles ont eu lieu en marge de la session concernant le projet de résolution de l'Assemblée générale sur les sciences et techniques spatiales au service de la paix contenu dans le document de séance publié sous la cote A/AC.105/2025/CRP.16/Rev.1 (en anglais seulement).

75. Quelques délégations ont exprimé leur soutien au projet de résolution qui visait à renforcer la coopération dans l'utilisation pacifique de l'espace, à mettre au point des technologies spatiales pour résoudre les problèmes mondiaux, et de ce fait à garantir l'utilisation pacifique et durable de l'espace dans l'intérêt de toute l'humanité tout entière.

76. Quelques délégations ont estimé que le projet de résolution révisé intitulé « Les sciences et techniques spatiales au service de la paix » s'inscrivait parfaitement dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour intitulé « Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques », des discussions ciblées sur la question complexe des mégaconstellations de satellites et de leurs utilisations pacifiques. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé que le projet de résolution bénéficiait d'un soutien important et croissant de la part des États Membres de l'ONU.

77. L'opinion a été exprimée que la proposition relative à un projet de résolution intitulé « Les sciences et techniques spatiales au service de la paix » ne serait pas adopté par consensus par le Comité.

78. Quelques délégations ont estimé que le Comité n'était pas l'instance appropriée pour examiner ce projet de résolution, son contenu étant axé sur des questions de sécurité.

79. Quelques délégations ont estimé que le « Projet de résolution de l'Assemblée générale "Les sciences et techniques spatiales au service de la paix" » ne faisait pas l'objet d'un consensus et que les thèmes qu'il abordait pouvaient être traités de manière adéquate au titre des points existants de l'ordre du jour du Comité. Elles ont également estimé que toute tentative visant à contourner les discussions au sein du Comité compromettrait son mandat et que l'inscription d'un point à l'ordre du jour pour la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième commission) entraînerait un double emploi avec d'autres domaines de travail et ferait peser une charge excessive sur les petites délégations. Ces délégations ont en outre estimé que le premier cycle de discussions informelles n'avait pas permis de clarifier les objectifs de la résolution.

80. Le Comité a recommandé de poursuivre l'examen du point consacré aux moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques à sa soixante-neuvième session, en 2026.

B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante-deuxième session

81. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante-deuxième session ([A/AC.105/1338](#)).

82. Le Comité a remercié Ulpia-Elena Botezatu (Roumanie) pour la compétence avec laquelle elle avait présidé la soixante-deuxième session du Sous-Comité.

83. La Présidente du Sous-Comité a fait une déclaration au titre de ce point. Les représentantes et représentants de la Chine, des Émirats arabes unis et de la République de Corée ont également fait des déclarations au titre de ce point. Des déclarations ont également été faites par le Président du Groupe de travail sur la

viabilité à long terme des activités spatiales et le Président du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Par ailleurs, une déclaration a été faite par le Coordonnateur du Réseau sur l'espace et la santé mondiale. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

84. Le Comité a pris note des résultats des débats tenus par le Sous-Comité sur les points suivants, examinés conformément à la résolution 79/87 de l'Assemblée générale :

- a) L'espace au service du développement durable : les techniques spatiales et leurs applications, y compris le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/1338, par. 33 à 45 et annexe I) ;
- b) Débris spatiaux (A/AC.105/1338, par. 46 à 58) ;
- c) Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes (A/AC.105/1338, par. 59 à 71) ;
- d) Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/1338, par. 72 à 83) ;
- e) Météorologie de l'espace (A/AC.105/1338, par. 84 à 92) ;
- f) Objets géocroiseurs (A/AC.105/1338, par. 93 à 106) ;
- g) Viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1338, par. 107 à 117 et annexe II) ;
- h) Rôle futur et méthodes de travail du Comité (A/AC.105/1338, par. 118 à 136) ;
- i) L'espace et la santé mondiale (A/AC.105/1338, par. 137 à 145) ;
- j) Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/1338, par. 146 à 153 et annexe III) ;
- k) Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications (A/AC.105/1338, par. 154 à 156) ;
- l) Ciel sombre et silencieux, astronomie et grandes constellations : affronter les problèmes et les défis qui se font jour (A/AC.105/1338, par. 157 à 164) ;
- m) Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1338, par. 165 à 169).

85. Le Comité a fait siennes les décisions et recommandations du Sous-Comité telles qu'elles figurent dans le document publié sous la cote A/AC.105/1338 (par. 5, 29, 45, 54, 55, 62, 69, 71, 115, 117, 129, 132, 135, 136, 153, 156, 167 et 169).

86. Le Comité était saisi des documents suivants :

- a) Document de travail présenté par la présidence du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, contenant le projet de rapport final du Groupe de travail (A/AC.105/C.1/L.423) ;
- b) Note du Secrétariat contenant des contributions au Registre d'informations sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/1361) ;
- c) Document de séance présenté par la République islamique d'Iran intitulé « Mega-satellite constellations: challenges, implications and solutions – a view from the Islamic Republic of Iran » (A/AC.105/2025/CRP.21, en anglais seulement) ;
- d) Document de séance présenté par l'Allemagne et les Émirats arabes unis sur les manières de mettre à profit les compétences techniques des deux Sous-Comités

afin d'apporter des réponses aux questions urgentes concernant le trafic spatial (A/AC.105/2025/CRP.26) ;

e) Document de séance présenté par les Émirats arabes unis contenant une proposition tendant à établir un groupe d'experts sur la connaissance de la situation spatiale (A/AC.105/2025/CRP.27/Rev.4) ;

f) Document de séance sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société présenté par l'Allemagne, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, l'Espagne, la France, le Paraguay, le Pérou, le Royaume-Uni, l'AfAS, le COSPAR, l'AIA, le SKAO et l'UAI (A/AC.105/2025/CRP.28/Rev.2) ;

g) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales contenant une annexe au rapport final du Groupe n'ayant pas fait l'objet d'un consensus (A/AC.105/2025/CRP.29) ;

h) Document de séance présenté par la Fédération de Russie contenant des réflexions sur les perspectives de travail dans le domaine de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/2025/CRP.30) ;

i) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales contenant le texte du rapport ayant fait l'objet d'un consensus à la présente session (A/AC.105/2025/CRP.33) ;

j) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales contenant les décisions que le Groupe de travail devrait prendre à la soixante-huitième session du Comité ;

k) Document officiel présenté par le Royaume-Uni contenant une proposition relative aux futures activités du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

87. Le Comité a noté que, conformément au paragraphe 13 de la résolution 79/87 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail plénier avait été convoqué de nouveau à la soixante-deuxième session du Sous-Comité, sous la présidence de Prakash Chauhan (Inde), et a fait siennes les décisions et recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail (A/AC.105/1338, par. 45 et annexe I, par. 8, 11 et 12).

88. Le Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de mettre en œuvre l'initiative « Accès à l'espace pour tous », qui visait à développer les capacités des États Membres à accéder aux bienfaits tirés de l'espace. À cet égard, il a pris note des activités du Programme, telles qu'elles sont présentées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1338, par. 41).

89. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour la mise en œuvre des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui les avaient parrainées. Il a noté avec satisfaction que l'exécution des activités prévues pour 2025 au titre du Programme continuait de progresser.

90. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales continuait de collaborer étroitement avec les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU. Il a également noté que les pays qui accueillaient les centres régionaux leur apportaient un soutien financier et en nature important.

91. Le Comité s'est déclaré préoccupé par la quantité croissante de débris spatiaux et a encouragé les États, les agences spatiales, les industriels et les établissements universitaires qui ne l'avaient pas encore fait à envisager d'appliquer volontairement les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et ses Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et à œuvrer pour la préservation du milieu spatial.

92. Le Comité a convenu qu'il faudrait continuer à inviter les États Membres et les organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du

Comité à soumettre des rapports sur les recherches menées sur la question des débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire, les problèmes relatifs à la collision d'objets de ce type avec des débris spatiaux et la manière dont les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux étaient appliquées.

93. Le Comité a pris note des activités et des réalisations du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), telles qu'elles figurent dans le rapport sur les activités menées en 2024 dans le cadre de UN-SPIDER ([A/AC.105/1339](#)), et noté que les États membres étaient déterminés à appuyer UN-SPIDER, notamment au moyen du réseau de bureaux régionaux d'appui, de leur participation à des programmes de renforcement des capacités et de formation, de la fourniture de compétences spécialisées en nature et de l'organisation continue d'ateliers et de missions consultatives sur le sujet.

94. Le Comité a encouragé tous les États membres et les organisations internationales concernées à partager leur connaissances spécialisées, à renforcer l'interopérabilité entre les différents systèmes satellitaires, à promouvoir des politiques de données ouvertes, à approfondir leurs partenariats et leurs collaborations, à mieux faire connaître les mécanismes existants, tels que la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique et Sentinel Asia, et à continuer de tirer parti de l'expertise et des services de UN-SPIDER afin de renforcer la préparation et la résilience à l'échelle mondiale et régionale.

95. Le Comité a pris note des contributions financières et en personnel apportées à UN-SPIDER en 2024 par l'Allemagne, la Chine et la France, ainsi que des contributions en nature accordées par d'autres États membres et bureaux d'appui régionaux et a encouragé à continuer d'apporter volontairement un appui, notamment financier, afin d'aider le Bureau des affaires spatiales à répondre aux demandes d'assistance.

96. Le Comité a noté que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite avait continué à faire avancer les débats sur l'interopérabilité et la compatibilité du Système mondial de navigation par satellite (GNSS) et visait à créer un volume de services spatiaux utilisant plusieurs GNSS interopérables qui permettrait d'améliorer la navigation en vue des opérations spatiales menées au-delà de l'orbite géostationnaire, et que les services des GNSS devraient être utilisés pour les missions spatiales cislunaires.

97. Le Comité a pris note des mesures prises par le Bureau des affaires spatiales pour promouvoir l'utilisation des GNSS dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités et de diffusion de l'information, ainsi que du rôle de secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite qu'il jouait en coordonnant les réunions annuelles de celui-ci, de son forum des fournisseurs et de ses groupes de travail.

98. Le Comité a noté que la météorologie de l'espace, qui était causée par la variabilité de l'activité solaire, était une préoccupation partagée par tous les pays en raison de la menace qu'elle pouvait constituer pour les systèmes spatiaux, les vols spatiaux habités, les infrastructures terrestres et spatiales et les activités aériennes, dont la société dépendait de plus en plus. Il a également noté que la question devait par conséquent être abordée de toute urgence dans une perspective mondiale, dans le cadre d'une coopération et d'une action coordonnées à l'échelle internationale, afin qu'il soit possible de prévoir les phénomènes relevant de la météorologie de l'espace potentiellement graves et d'en atténuer les effets ainsi que de garantir la sûreté et la viabilité des activités spatiales.

99. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale, dans sa résolution [79/86](#), avait proclamé 2029 Année internationale de la sensibilisation aux astéroïdes et de la défense planétaire afin de profiter de l'opportunité exceptionnelle

qu'offrait le passage de 99942 Apophis qui, en 2029, s'approcherait très près de la surface de la Terre.

100. Le Comité a pris note des travaux du Réseau international d'alerte aux astéroïdes (IAWN) et du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG).

101. Le Comité a indiqué que, si une menace vraisemblable d'impact était détectée, l'IAWN fournirait des informations à tous les États membres par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales. Il a noté à cet égard que l'astéroïde désigné sous le nom de 2024 YR4, signalé pour la première fois le 27 décembre 2024, avait, au 6 février 2025, une probabilité d'impact de 1,9 % le 22 décembre 2032, dépassant le seuil de 1 %, et que le Bureau des affaires spatiales avait communiqué l'information aux États membres le 30 janvier 2025. Le Comité a également indiqué que les observations continues de l'IAWN jusqu'en février 2025 avaient confirmé que la probabilité était tombée sous ce seuil, avec une notification finale émise le 25 février 2025 indiquant qu'il n'y avait pas de risque important d'impact avec la Terre au cours du siècle à venir.

102. Le Comité a noté que la neuvième Conférence de l'AIA sur la défense planétaire s'était tenue à Stellenbosch (Afrique du Sud) du 5 au 9 mai 2025, et que dans ce contexte, l'IAWN et le SMPAG avaient travaillé sur un scénario hypothétique d'impact d'astéroïde afin de tester leurs capacités, et que de plus amples informations à ce sujet étaient disponibles sur leurs sites Web respectifs (<http://iawn.net> et <http://smpag.net>).

103. Le Comité a noté que, conformément au paragraphe 13 de la résolution 79/87 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales avait été convoqué de nouveau à la soixante-deuxième session du Sous-Comité, sous la présidence de Umamaheswaran R. (Inde), et a fait siennes les décisions et recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail (A/AC.105/1338, par. 117 et annexe II, par. 8 et 9).

104. Le Comité a rappelé que le projet de rapport final du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales devait être finalisé et présenté au Sous-Comité scientifique et technique à sa soixante-troisième session, en 2026 (A/AC.105/1258, annexe II, appendice, par. 18).

105. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait tenu une réunion informelle en ligne les 7 et 8 avril 2025, au cours de laquelle il avait débattu des informations et des recommandations possibles qui pourraient figurer dans son rapport final, ainsi que des options pour l'annexe de son rapport final, qui n'avait pas fait l'objet d'un consensus.

106. Le Comité a noté que le Groupe de travail s'était réuni à la fois de manière formelle, en bénéficiant de services d'interprétation, et de manière informelle pendant la session en cours, et qu'il s'était également réuni de manière informelle le 24 juin, juste avant la session.

107. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait convenu qu'il était parvenu à un consensus sur le texte de son projet de rapport final, tel qu'il figure dans le document de séance publié sous la cote A/AC.105/2025/CRP.33, et que ce texte serait revu par les services d'édition et traduit dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies après sa soixante-huitième session.

108. Le Comité a noté qu'à l'occasion de la présentation de son projet de rapport final au Sous-Comité scientifique et technique à sa soixante-troisième session, en 2026, le Groupe de travail avait recommandé que son mandat soit prorogé et que le Président conserve ses fonctions.

109. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait convenu d'organiser une réunion informelle en ligne en septembre ou en octobre 2025 afin de travailler à l'élaboration de son nouveau plan de travail.

110. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait décidé de créer un groupe d'experts sur la connaissance de la situation spatiale, pour faire suite à la proposition soumise par les Émirats arabes unis contenue dans le document de séance publié sous la cote A/AC.105/2025/CRP.27/Rev.4.

111. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait élu les Émirats arabes unis pour assurer la présidence du Groupe d'experts sur la connaissance de la situation spatiale.

112. À sa 842^e séance, le 1^{er} juillet 2025, et à sa 844^e séance, le 2 juillet 2025, le Comité a fait siennes les décisions prises par le Groupe de travail à la présente session.

113. Le Comité a été informé d'un certain nombre de mesures et d'initiatives scientifiques, techniques, juridiques et politiques qui avaient été ou étaient en train d'être prises aux niveaux national, régional et international en vue de contribuer à la viabilité à long terme des activités spatiales et de mettre en œuvre les lignes directrices correspondantes du Comité ([A/74/20](#), annexe II).

114. Le Comité a noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution [79/87](#), avait prié le Bureau des affaires spatiales d'améliorer le développement des capacités et le travail en réseau en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre de projets régionaux de coopération technique, et d'accompagner les projets sur le terrain visant à renforcer la collaboration entre le secteur spatial et celui de la santé mondiale, comme stratégie efficace permettant de faciliter l'accès des États bénéficiaires aux services de santé mondiale par une meilleure utilisation des sciences et techniques et de mieux tirer parti des possibilités offertes par la collaboration bilatérale ou multilatérale, comme elle l'avait prescrit dans sa résolution [77/120](#) intitulée « L'espace et la santé mondiale ».

115. Le Comité a noté avec satisfaction que la stratégie à long terme sur l'espace et la santé mondiale pour la période 2025-2035 constituait un cadre efficace pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans la résolution [77/120](#).

116. Le Comité a pris note de la réunion du Réseau sur l'espace et la santé mondiale tenue le 26 juin 2025 en marge de la session, au cours de laquelle ce dernier avait présenté le projet de programme d'études sur l'espace et la santé mondiale et débattu des plans d'élaboration de variables sanitaires essentielles fondées sur des données d'origine spatiale et d'autres activités à venir.

117. Le Comité a noté que, conformément au paragraphe 13 de la résolution [79/87](#) de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace avait été convoqué de nouveau à la soixante-deuxième session du Sous-Comité, sous la présidence de Leopold Summerer (Autriche), et a fait siennes les décisions et recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail ([A/AC.105/1338](#), par. 153 et annexe III, par. 5 et 11 à 15).

118. Le Comité a noté que le Groupe de travail s'était mis d'accord sur un questionnaire contenant une série de questions destinées à recueillir des informations relatives aux trois principaux objectifs de son plan de travail ([A/AC.105/1338](#), annexe III, appendice).

119. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait tenu deux réunions informelles en marge de la session en cours, les 30 juin et 1^{er} juillet 2025, pour examiner les modalités de la tenue d'un atelier conjoint avec l'AIEA, autre méthode possible pour collecter des informations au titre des objectifs de son plan de travail, notamment au titre de l'objectif 2 sur les futures utilisations possibles des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en particulier celles qui impliquaient des réacteurs nucléaires, et que cet atelier se tiendrait en 2026, éventuellement en même temps que la soixante-neuvième session du Comité.

120. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait proposé que l'atelier conjoint avec l'AIEA se tienne le 9 juin 2026 et qu'il dure une journée entière, et qu'il serait coprésidé par le Président ou la Présidente du Groupe de travail et un représentant ou une représentante de l'AIEA. Le Comité a également noté que l'atelier pourrait consister en des présentations faites par les États et des présentations faites par des

personnes représentant le secteur de l'industrie, qui seraient invitées par les délégations nationales.

121. Le Comité a également noté qu'une réunion intersession du Groupe de travail se tiendrait au cours du troisième trimestre de 2025, de préférence le 13 novembre, afin d'établir un projet de programme pour l'atelier, et que ce projet serait finalisé pendant les réunions du Groupe de travail qui se tiendraient pendant la soixante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique.

122. Le Comité, prenant note des rapports présentés par la représentante de l'UIT, organisation dotée du statut d'observateur, à la soixante-deuxième session du Sous-Comité au titre du point de l'ordre du jour relatif à l'orbite géostationnaire, a invité l'UIT à continuer de présenter des rapports au Sous-Comité.

123. Le Comité a pris note de l'inscription du point sur le ciel sombre et silencieux, l'astronomie et les grandes constellations à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique jusqu'en 2029 et a souligné qu'il importait de trouver un juste milieu entre la sauvegarde de l'astronomie et la préservation des avantages offerts par les satellites et les constellations.

124. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel il serait bénéfique de mettre en commun les expériences et les informations concernant des solutions techniques, telles que les recommandations formulées par le Groupe des amis pour un ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société, soutenues par l'Allemagne, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, l'Espagne, la France, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Suisse, l'AfAS, le COSPAR, l'AIA, le SKAO et l'UAI.

125. Se fondant sur les débats tenus par le Sous-Comité à sa soixante-deuxième session, le Comité a convenu que les questions ci-après devraient être examinées par le Sous-Comité à sa soixante-troisième session :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection à la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. L'espace au service du développement durable : les techniques spatiales et leurs applications, y compris le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. Débris spatiaux.
7. Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes.
8. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
9. Météorologie de l'espace.
10. Objets géocroiseurs.
11. Viabilité à long terme des activités spatiales.
(Travaux prévus pour 2026 d'après le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (voir [A/AC.105/1258](#), annexe II, appendice, par. 18))
12. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
13. L'espace et la santé mondiale.
14. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

[Travaux prévus pour 2026 d'après le plan de travail quinquennal du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans

l'espace (voir [A/AC.105/1279](#), annexe III, par. 8 ; et [A/AC.105/1307](#), annexe III, par. 6)]

15. Orbite des satellites géostationnaires : nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.

(Thème/point de discussion distinct)

16. Ciel sombre et silencieux, astronomie et grandes constellations : affronter les problèmes et les défis qui se font jour.

(Thème/point de discussion distinct)

17. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique.

18. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

126. Le Comité a convenu que le Groupe de travail plénier, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales devraient être convoqués de nouveau à la soixante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique.

127. Le Comité a approuvé l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité, selon lequel un colloque se tiendrait à la soixante-troisième session du Sous-Comité, conformément à ce qui était indiqué dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique ([A/AC.105/1338](#), par. 169).

C. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-quatrième session

128. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-quatrième session ([A/AC.105/1362](#)).

129. Le Comité a remercié Santiago Ripol Carulla (Espagne) pour la compétence avec laquelle il avait présidé la soixante-quatrième session du Sous-Comité.

130. Le Président du Sous-Comité a fait une déclaration au titre de ce point. Le représentant de l'Allemagne a également fait une déclaration au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

131. Le Comité a pris note des résultats des délibérations du Sous-Comité sur les points suivants, examinés conformément à la résolution [79/87](#) de l'Assemblée générale :

a) Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace ([A/AC.105/1362](#), par. 48 à 54) ;

b) État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et moyens de promouvoir leur application, tels que le renforcement des capacités ([A/AC.105/1362](#), par. 55 à 79 et annexe I) ;

c) Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications ([A/AC.105/1362](#), par. 80 à 108 et annexe II) ;

d) Rôle futur et méthodes de travail du Comité ([A/AC.105/1362](#), par. 109 à 164) ;

e) Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales ([A/AC.105/1362](#), par. 165 à 212 et annexe III) ;

f) Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique ([A/AC.105/1362](#), par. 213 à 242) ;

g) Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ([A/AC.105/1362](#), par. 243 à 257) ;

h) Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial ([A/AC.105/1362](#), par. 258 à 279) ;

i) Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites ([A/AC.105/1362](#), par. 280 à 294) ;

j) Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session du Sous-Comité juridique ([A/AC.105/1362](#), par. 295 à 305).

132. Le Comité a fait siennes les décisions et recommandations du Sous-Comité figurant dans le document [A/AC.105/1362](#) (par. 54, 58, 73, 77 à 79, 85, 146 à 148, 159 à 162, 164, 168 à 170, 221, 246, 279, 294, 297 et 304).

133. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Document de séance présenté par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, les Émirats arabes unis, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas (Royaume des), le Portugal, la Roumanie, la Suisse, la Tchéquie et la Thaïlande contenant une proposition tendant à établir un groupe d'études sur les aspects juridiques et politiques du trafic spatial ([A/AC.105/2025/CRP.25](#), en anglais seulement) ;

b) Document de séance présenté par l'Allemagne et les Émirats arabes unis sur les manières de mettre à profit les compétences techniques des deux Sous-Comité afin d'apporter des réponses aux questions urgentes concernant le trafic spatial ([A/AC.105/2025/CRP.26](#), en anglais seulement) ;

c) Document de séance contenant un rapport sur l'état de la législation spatiale nationale des pays participant à l'initiative relative aux législations spatiales nationales du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, troisième phase ([A/AC.105/2025/CRP.20](#), en anglais seulement) ;

d) Document de séance présenté par l'International Institute of Space Law intitulé « Balancing innovation and responsibility: international recommendations for artificial intelligence regulation in space » ([A/AC.105/2025/CRP.14](#), en anglais seulement) ;

e) Document de séance présenté par l'Open Lunar Foundation intitulé « The Lunar Ledger: a global database of lunar objects and activities » ([A/AC.105/2025/CRP.15](#), en anglais seulement).

f) Document de séance présenté par la NSS intitulé « Benefit-sharing of space development and space resource exploitation » ([A/AC.105/2025/CRP.34](#), en anglais seulement).

134. Le Comité a pris note des activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace et du rôle

que ces organisations jouaient dans le développement, le renforcement et la promotion de la compréhension du droit international de l'espace.

135. Le Comité a convenu qu'il était important de continuer d'échanger des informations avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine du droit de l'espace, et que ces organisations devraient de nouveau être invitées à faire rapport au Sous-Comité, à sa soixante-cinquième session, sur leurs activités dans ce domaine.

136. Le Comité a noté que, conformément au paragraphe 5 de la résolution 79/87 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace avait été convoqué de nouveau à la soixante-quatrième session du Sous-Comité, sous la présidence de Franziska Knur (Allemagne), et a fait siennes les décisions et recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail (A/AC.105/1362, par. 58 et annexe I, par. 4, 6 et 13 à 15).

137. Le Comité a constaté le nombre croissant d'États Parties aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et il a encouragé ceux qui ne l'étaient pas encore à envisager de le devenir.

138. Le Comité a noté que l'application de l'article XI du Traité sur l'espace extra-atmosphérique était importante pour renforcer la transparence entre les États membres. Il a pris note à cet égard des travaux du Groupe de travail, qui étaient actuellement axés sur l'élaboration d'un formulaire standard pour la soumission d'informations en application de cet article pouvant être utilisé à titre volontaire.

139. Le Comité a indiqué qu'un document d'information serait établi par le Secrétariat sur la façon dont on pourrait gérer un répertoire des informations communiquées en application de l'article XI du Traité sur l'espace extra-atmosphérique qui soit facilement accessible et consultable, en s'appuyant sur l'expérience d'autres mécanismes internationaux d'échange d'informations et en tenant également compte des travaux en cours de la version améliorée du portail sur l'immatriculation des objets spatiaux, l'objectif étant de favoriser les synergies tout en évitant les doubles emplois.

140. Le Comité a indiqué que le Bureau des affaires spatiales allait prochainement publier dans toutes les langues officielles de l'ONU une brochure sur les traités intitulée *Droit international de l'espace : Instruments des Nations Unies* (ST/SPACE/61/Rev.3).

141. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales avait mis à jour l'annuaire des établissements enseignant le droit de l'espace (A/AC.105/C.2/2025/CRP.7, en anglais seulement) en y ajoutant des renseignements relatifs aux bourses d'études et de perfectionnement, et il a décidé que le Bureau devrait continuer de l'actualiser. À cet égard, il a invité les États membres à encourager l'apport de contributions au niveau national en vue des futures mises à jour de l'annuaire.

142. Le Comité a recommandé que les États membres du Comité et les observateurs permanents auprès de celui-ci l'informent, à sa soixante-cinquième session, de toute mesure prise ou envisagée au niveau national, régional ou international pour renforcer les capacités dans le domaine du droit de l'espace.

143. Le Comité a convenu qu'il importait de continuer d'échanger régulièrement des informations sur les avancées enregistrées en ce qui concerne les cadres réglementaires nationaux relatifs à l'espace et a encouragé les États membres à continuer de soumettre au secrétariat les textes de leurs lois et règlements nationaux dans ce domaine et à fournir des mises à jour concernant les cadres réglementaires nationaux régissant les activités spatiales.

144. Le Comité a noté que, conformément au paragraphe 5 de la résolution 79/87 de l'Assemblée générale et à l'accord auquel était parvenu le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique en 2021 (A/AC.105/1243, annexe II, par. 6), le Groupe de travail s'était réuni de nouveau à la soixante-quatrième session du Sous-Comité, sous la présidence de Ian Grosner

(Brésil), et a également pris note de ses travaux, tels qu'ils figurent dans le rapport ([A/AC.105/1362](#), par. 85 et annexe II).

145. Le Comité a noté que le Groupe de travail se réunirait à nouveau à la soixante-sixième session du Sous-Comité juridique, en 2027, et que, conformément à l'accord conclu en 2023 ([A/AC.105/1285](#), annexe II, par. 8 et 9), de nouveaux documents seraient également établis par le secrétariat en vue de la soixante-sixième session.

146. Le Comité a pris note des résultats des débats sur la gestion des présentations techniques, menés par la délégation de l'Inde à la soixante-quatrième session du Sous-Comité, et est convenu que l'approche suivante serait appliquée aux sessions du Comité et de ses Sous-Comités :

a) Une ou plusieurs réunions complètes par session du Comité ou de ses Sous-Comités pourraient être consacrées à des présentations techniques ;

b) Les présentations devraient être regroupées en fonction du point de l'ordre du jour concerné ;

c) Les dates des réunions entièrement consacrées aux présentations techniques devraient être inscrites sur le calendrier indicatif des travaux figurant dans l'ordre du jour provisoire annoté de la session concernée ;

d) Dans la mesure du possible, les présentations devraient être suivies d'une partie consacrée aux questions-réponses afin de faciliter la tenue de débats interactifs.

147. Le Comité a noté que, conformément au paragraphe 5 de la résolution [79/87](#) de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales avait été convoqué de nouveau à la soixante-quatrième session du Sous-Comité, sous la vice-présidence de Steven Freeland (Australie), et a fait siennes les décisions et recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail ([A/AC.105/1362](#), par. 170 et annexe III, par. 10 à 14).

148. Le Comité a approuvé la nomination de Steven Freeland (Australie) et d'Ayman Mahmoud Mohamed Ahmed (Égypte) à la présidence et à la vice-présidence du Groupe de travail, respectivement.

149. Le Comité a noté qu'un premier projet d'ensemble de principes recommandés sur les activités relatives aux ressources spatiales ([A/AC.105/C.2/L.339](#)) avait été établi par l'ancien Vice-Président du Groupe de travail, avant sa nomination à la présidence, sur la base des débats tenus à la soixante-troisième session du Sous-Comité juridique et des contributions reçues de la part des États membres du Comité et les observateurs permanents auprès de celui-ci.

150. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait convenu de poursuivre l'élaboration d'un ensemble de principes recommandés et d'aborder de manière progressive les discussions à ce sujet. À cet égard, il a indiqué qu'un projet actualisé d'ensemble de principes recommandés sur les activités relatives aux ressources spatiales serait établi par la présidence et la vice-présidence du Groupe de travail sur la base des discussions tenues à la soixante-quatrième session du Sous-Comité, et qu'il serait diffusé en temps voulu aux États membres du Comité en juillet 2025.

151. Le Comité a noté que le Groupe de travail avait en outre convenu de tenir une ou plusieurs réunions intersessions en ligne pour faire avancer les discussions sur le projet actualisé d'ensemble de principes recommandés sur les activités relatives aux ressources spatiales.

152. Le Comité a noté que le recueil des normes de réduction des débris spatiaux adoptées par les États et les organisations internationales était régulièrement actualisé par le Bureau des affaires spatiales. Il est convenu que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales intergouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité devraient continuer à être invités à contribuer au recueil.

153. Le Comité a pris note du recueil des mécanismes adoptés par les États et les organisations internationales en rapport avec les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, que le Bureau des affaires spatiales avait publié sur une page Web spéciale, et invité ses États membres et les organisations internationales intergouvernementales dotées du statut d'observateur permanent à continuer de communiquer leurs réponses au secrétariat pour qu'elles y figurent.

154. Le Comité a noté que les délégations intéressées avaient mené, en marge de la soixante-quatrième session du Sous-Comité, des consultations informelles sur la proposition de créer un groupe d'étude sur les aspects juridiques et politiques du trafic spatial et que cette proposition serait examinée plus avant pendant la présente session.

155. Le Comité a pris note de la proposition actualisée tendant à créer un groupe d'étude sur les aspects juridiques et politiques du trafic spatial, telle qu'elle figure dans le document de séance publié sous la cote A/AC.105/2025/CRP.25, et que de nouvelles consultations informelles sur la proposition avaient eu lieu en marge de la présente session.

156. Notant qu'il importait de poursuivre les débats sur les aspects juridiques et politiques de la gestion du trafic spatial et de prendre en compte les intérêts des pays en développement et des nouvelles nations spatiales, et qu'il devrait pouvoir s'appuyer sur les compétences de ses deux Sous-Comités, le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales de recueillir des informations auprès des États membres et des organisations dotées du statut d'observateur permanent sur les réglementations, politiques, meilleures pratiques et exigences pertinentes en vigueur aux niveaux national et régional, y compris s'agissant de l'identification des normes internationales existantes, pour que le Sous-Comité juridique les examine à sa soixante-cinquième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Échange de vues général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial », afin d'envisager une éventuelle voie à suivre pour de futurs travaux sur le sujet et de prendre une décision.

157. Le Comité, notant que le point intitulé « Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites » restait inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité, est convenu que cela aidait à aborder les questions relatives aux politiques et aux règles internationales et nationales régissant l'utilisation de petits satellites et à sensibiliser à ces questions.

158. Le Comité a noté qu'il faudrait que les activités faisant intervenir des petits satellites soient menées conformément aux cadres internationaux existants, notamment aux traités et aux principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, à la Constitution et à la Convention de l'UIT, et au Règlement des radiocommunications de l'UIT.

159. Se fondant sur les délibérations du Sous-Comité à sa soixante-quatrième session, le Comité a convenu que les points suivants devraient être examinés par le Sous-Comité à sa soixante-cinquième session :

Points ordinaires

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection à la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.

6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et moyens de promouvoir leur application, tels que le renforcement des capacités.
7. Questions relatives :
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
8. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.

Points au titre des plans de travail

9. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.

[Travaux prévus pour 2026 d'après le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales (voir [A/AC.105/1260](#), annexe II, appendice)]

Points/thèmes de discussion distincts

10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.

Nouveau point

14. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-sixième session du Sous-Comité juridique.

160. Le Comité a convenu que le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et le Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales devraient se réunir de nouveau à la soixante-cinquième session du Sous-Comité.

161. Le Comité a fait sien l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité juridique concernant la tenue d'un colloque pendant sa soixante-cinquième session, conformément à son rapport sur les travaux de sa soixante-quatrième session ([A/AC.105/1362](#), par. 304).

D. Espace et développement durable

162. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Espace et développement durable », en application de la résolution [79/87](#) de l'Assemblée générale.

163. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait une déclaration au titre de ce point : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bélarus, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Maroc, Pakistan, Pérou, Philippines,

République de Corée, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont été faites par le représentant du Kenya au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique. Une déclaration a également été faite par le représentant du Brésil, au nom du Groupe des États d'Afrique et le Brésil, l'Iraq, la Jordanie, le Mexique, le Pakistan et le Panama, sur les résultats des consultations informelles sur le thème « L'espace au service du développement : coopération internationale et partage des bénéfices dans les activités spatiales ». L'observateur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a également fait une déclaration. Des déclarations ont en outre été faites par les représentantes de l'APSCO et de For All Moonkind, organisations dotées du statut d'observateur. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

164. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport sur le Forum mondial de l'espace 2024 organisé par l'ONU sur le thème « La durabilité spatiale au service de la durabilité sur Terre » ([A/AC.105/1342](#)) ;

b) Rapport sur la réunion d'experts ONU/Projet « L'espace pour les femmes » : l'intégration des femmes dans les activités et solutions spatiales, organisée par le Kenya, tenue à Nairobi du 27 au 29 novembre 2024 ([A/AC.105/1343](#)) ;

c) Document de séance présenté par la NSS intitulé « Disposal of the International Space Station and future large space objects » (A/AC.105/2025/CRP.35, en anglais seulement).

165. Le Comité a noté combien les techniques spatiales et leurs applications, ainsi que les données et informations spatiales, étaient précieuses pour le développement durable, notamment en ce qu'elles aidaient à mieux définir et à faire appliquer les politiques et programmes d'action portant sur la protection de l'environnement, la gestion des sols et de l'eau, l'aménagement urbain et rural, les écosystèmes marins et côtiers, les soins de santé, les événements liés au climat, la réduction des risques de catastrophe et les interventions d'urgence, l'énergie, les infrastructures, la navigation, la surveillance sismique, la gestion des ressources naturelles, la neige et les glaciers, la biodiversité, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

166. Le point de vue a été exprimé que les technologies spatiales, y compris les technologies liées aux télécommunications, telles que celles mises au point dans le domaine des satellites géostationnaires, étaient des éléments qui contribuaient à réduire la fracture numérique en assurant la connectivité dans tous les pays et toutes les régions.

167. Le Comité a pris note des informations fournies par les États sur les mesures qu'ils avaient mises en place pour intégrer les activités intersectorielles aux niveaux national, régional et international et pour inclure des données et des informations géospatiales dans tous les processus et mécanismes de développement durable.

168. Le Comité a également pris note des informations fournies par les États sur les mesures et programmes destinés à renforcer les capacités par la formation théorique et pratique, à mieux faire connaître et comprendre, au sein de la société, les applications des sciences et techniques spatiales aux fins de répondre aux besoins de développement, et à stimuler l'intérêt pour les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques.

169. Le Comité a noté combien la coopération et les partenariats internationaux contribuaient à tirer pleinement parti des sciences et techniques spatiales et de leurs applications aux fins du développement durable.

170. Quelques délégations ont noté qu'il fallait promouvoir l'égalité des chances dans le secteur spatial en encourageant les jeunes et les femmes à envisager de faire carrière dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

171. Le Comité a noté que le Forum mondial de l'espace 2024 organisé par l'ONU sur le thème « La durabilité spatiale au service de la durabilité sur Terre », organisé à Bonn (Allemagne), du 3 au 5 décembre 2024, par le Bureau des affaires spatiales, en collaboration avec l'Allemagne, les Émirats arabes unis et le Pérou, avait permis d'échanger des connaissances et de promouvoir la coopération internationale en vue de relever les défis actuels et futurs dans le secteur spatial.

172. Quelques délégations, notant que le développement spatial devait être inclusif, ont instamment prié les puissances spatiales expérimentées et le Bureau des affaires spatiales d'accroître leur appui aux pays en développement en intensifiant la coopération internationale, le renforcement des capacités, l'assistance technique et le transfert de technologies, afin de garantir un accès équitable aux avantages apportés par les activités spatiales.

173. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Comité devrait entamer un dialogue structuré et dépolitisé sur les grandes constellations de petits satellites, en se concentrant sur l'élaboration de mesures d'autoréglementation.

174. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Comité devrait établir de toute urgence un comité international chargé de la coordination du trafic spatial.

175. Le point de vue a été exprimé selon lequel le groupe d'experts sur le trafic spatial, dont l'établissement était proposé, contribuerait à faire progresser la coopération internationale, la normalisation des données et l'interopérabilité technique des activités spatiales.

176. Le Comité a pris note de l'initiative prise par plusieurs États intitulée « L'espace au service du développement : coopération internationale et partage des bénéfices dans les activités spatiales », présentée par le Groupe des États d'Afrique et le Brésil, l'Iraq, la Jordanie, le Mexique, le Pakistan et le Panama. Cette initiative visait à renforcer davantage la mise en œuvre du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devraient se faire au profit et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique, conformément à l'article premier du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et comme le reconnaissent les résolutions et instruments applicables des Nations Unies, notamment la résolution [51/122](#) de l'Assemblée générale.

177. Le Comité, prenant acte des consultations informelles sur le sujet menées par plusieurs États membres, a noté que les États membres continueraient à examiner le sujet au titre du point inscrit à l'ordre du jour « L'espace au service du développement durable ». Il a en outre noté que l'initiative s'inspirerait de ses travaux existants et de ceux de ses Sous-Comités.

178. Le Comité a également reconnu que les consultations informelles sur le sujet se poursuivraient, menées par les États qui soutiennent le projet. Ces consultations permettraient de réaliser une analyse des lacunes concernant les avantages et les possibilités actuels et futurs, ainsi que de l'évolution des besoins et des difficultés, en particulier pour les pays en développement. Cela permettrait ensuite d'élaborer un premier projet de cadre consensuel pour la coopération internationale volontaire dans le domaine des activités spatiales, qui pourrait prévoir différentes formes d'assistance, et de renforcer le partage des avantages découlant de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, en particulier pour les pays en développement et les puissances spatiales émergentes. L'objectif était que l'initiative intègre des contributions d'acteurs gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. Le projet initial susmentionné serait présenté au Comité à sa soixante-neuvième session pour qu'il l'examine, en vue de parvenir à un résultat concret sur le sujet pour une éventuelle quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE IV). Le Bureau des affaires spatiales faciliterait ces efforts si nécessaire, en fonction des ressources et des mandats existants.

179. Le Comité a pris note d'une proposition visant à créer un groupe de pays intéressés par le sujet afin de l'aider à orienter et à soutenir ses efforts.

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle

180. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle », en application de la résolution 79/87 de l'Assemblée générale.

181. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour : Arabie saoudite, Argentine, Chili, Colombie, États-Unis, France, Italie, République de Corée, Royaume-Uni et Slovénie. Le représentant du Kenya a également fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

182. Le Comité a noté que la publication intitulée « Spinoff 2025 », publiée par la NASA, était disponible sur le site Web de celle-ci, et que depuis la quarante-troisième session du Comité, en 2000, les publications de la série « Spinoff » étaient chaque année mises à la disposition des délégations.

183. Le Comité a pris note des innovations intervenues dans de nombreux domaines, telles que la surveillance de l'agriculture et l'analyse urbaine pour appuyer les processus de planification publique ; les technologies et systèmes de géolocalisation, de navigation et de synchronisation pour appuyer la surveillance de l'environnement et du climat, ainsi que l'agriculture de précision ; l'analyse de données avancées d'observation de la Terre pour renforcer la surveillance des frontières, ainsi que le contrôle des cultures illicites et de l'exploitation minière sur les territoires nationaux ; la recherche en microgravité à l'aide d'une centrifugeuse pour mettre au point des solutions médicales à la perte de masse osseuse et musculaire chez les patientes et patients se trouvant sur Terre ; l'adaptation des moteurs sans cadre utilisés dans les satellites et le rover martien en vue de leur intégration dans des implants cardiovasculaires au moyen de la technologie de lévitation magnétique ; l'adaptation des systèmes de propulsion ionique en vue de leur utilisation dans des appareils d'imagerie à rayons X portables ; l'impression en 3D de cartilage de genou et de tissu cardiaque humain vivant dans des conditions de microgravité à bord de la Station spatiale internationale ; l'utilisation de la technologie de communication directe entre appareils permettant aux appareils mobiles de communiquer directement avec les satellites afin d'appuyer les services d'urgence et de sécurité publique ; l'utilisation des données d'observation de la Terre, de la connectivité des télécommunications et de la technologie de positionnement par satellite pour gérer l'infrastructure ferroviaire ; l'adaptation de la technologie des champignons utilisée pour la fabrication de matériaux de construction lunaires et martiens afin de fabriquer des matériaux de construction terrestres à faible coût ; la sécurité de l'aviation commerciale et la gestion du trafic ; l'intégration de systèmes de contrôle du propergol utilisé pour les lancements de vaisseaux spatiaux dans une vanne de fluide de précision commercialisée pour être utilisée dans la fabrication de semi-conducteurs ; les services de recherche et de sauvetage et la coordination des mesures d'intervention en mer ; les prévisions météorologiques avancées et l'utilisation des données d'observation de la Terre et de télédétection pour détecter les phénomènes météorologiques extrêmes et y réagir ; les programmes de formation sur l'utilisation des images satellitaires au service du développement. En outre, le Comité a noté que de nombreuses technologies mises au point pour des applications spatiales et concédées sous licence par les agences spatiales avaient été transférées à des entreprises du secteur industriel et avaient donné lieu à des applications pratiques dans la société qui profitaient à l'ensemble de l'humanité.

184. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel les pays en développement ne devraient pas être laissés pour compte ou injustement désavantagés par l'exploration, l'exploitation et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et que l'application de la technologie devait se traduire par des avantages concrets pour ces pays. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé que le transfert de technologie, associé à un renforcement des capacités et à une formation complémentaires qui favorisaient les utilisations pratiques des technologies spatiales, ainsi que la promotion de programmes d'incubation, étaient essentiels pour garantir que tous les États aient la possibilité d'utiliser les technologies spatiales afin de mettre au point des solutions pratiques pour le développement socioéconomique de la Terre.

F. L'espace et l'eau

185. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « L'espace et l'eau », conformément à la résolution 79/87 de l'Assemblée générale.

186. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Argentine, Burkina Faso, Chili, Colombie, Équateur, France, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), République de Corée, Slovaquie, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne du). Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

187. Le Comité a noté que les techniques spatiales et les applications, pratiques et initiatives rendues possibles par l'observation des ressources en eau depuis l'espace étaient d'une importance cruciale le développement durable. Il a noté, en particulier, que l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement ne serait pas possible sans une mise en œuvre et un suivi efficaces d'une gestion intégrée des ressources en eau.

188. Le Comité a constaté l'importance croissante de la coopération internationale dans les activités spatiales relatives à l'eau, en soulignant l'utilité des échanges de données de télédétection dans le cadre d'initiatives nationales, bilatérales et régionales axées sur la gestion de l'eau.

189. Le Comité a noté que les techniques, applications et données spatiales, associées à d'autres techniques, étaient essentielles pour traiter des questions relatives à l'eau, notamment pour la surveillance du niveau des mers et de la température des océans ; la surveillance des zones côtières en ce qui concerne les déversements d'hydrocarbures et la prolifération d'algues toxiques ; le suivi des navires de pêche et la surveillance maritime ; la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau selon une approche conciliant les besoins environnementaux, agricoles et internes ; l'utilisation de données géospatiales pour remédier aux effets de la sécheresse et des précipitations, ainsi que de modèles établis à partir de données satellitaires pour assurer la surveillance des glaciers, les calculs relatifs aux ressources en eau et la gestion de l'irrigation ; la conduite de projets hydrologiques axés sur le suivi des flux d'évaporation, les indices de sécheresse, l'évaluation des risques associés aux lacs glaciaires et aux vidanges brutales et l'alerte rapide en cas d'inondation ; le suivi du recul des glaciers ; la surveillance des inondations et des sécheresses et des changements relatifs aux rivières, aux lacs et aux aquifères ; l'utilisation de systèmes de détection et de télémétrie par la lumière (lidar) pour détecter des aérosols dans les nuages et contribuer à la surveillance du climat, des conditions météorologiques et de la qualité de l'air ; la mise au point d'infrastructures hydrauliques telles que barrages, digues, barrières anti-tempête et systèmes de pompage ; la détection des efflorescences d'algues toxiques, des coulées sédimentaires et des phénomènes de pollution touchant les eaux de surface afin de favoriser le respect des réglementations et de protéger les écosystèmes et la santé publique ; l'utilisation de techniques spatiales pour favoriser la protection du milieu marin, la gestion des ressources en eau et les interventions en cas de catastrophe ; le suivi des tendances météorologiques et la gestion durable des ressources naturelles ;

l'amélioration des activités liées à l'agriculture, à la production alimentaire, à la santé publique et à la production d'énergie ; la mise en place d'une stratégie de gestion de l'eau comme élément déterminant pour faire face aux catastrophes causées par les inondations et les sécheresses ; et la détection des microplastiques dans les océans.

190. Quelques délégations ont exprimé leur soutien à l'initiative Space4Ocean, qui visait à favoriser le dialogue entre les secteurs maritime et spatial afin d'accroître l'utilité des techniques spatiales en matière de surveillance et de protection des mers et des océans. Ces mêmes délégations ont indiqué que 27 agences et organisations spatiales s'étaient collectivement associées à l'Alliance Space4Ocean, proposition lancée par le Centre national d'études spatiales (CNES) et approuvée par le Bureau des affaires spatiales, dans le cadre de déclarations d'intérêt, afin d'afficher un soutien collectif en faveur de cette initiative.

191. Il a été fait observer que le Portail mondial sur la qualité de l'eau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture avait été mis à la disposition des nations partageant des bassins transfrontaliers afin de les encourager à entretenir une coopération et une diplomatie pacifiques.

192. L'avis a été exprimé que le Bureau des affaires spatiales, en collaboration avec les entités compétentes du système des Nations Unies, devrait mettre en place une véritable plateforme pour permettre un dialogue ciblé entre les États Membres et les parties prenantes, y compris les fournisseurs de données et les utilisateurs finaux. La délégation ayant exprimé ce point de vue a également estimé qu'une telle plateforme favoriserait le transfert des connaissances, le renforcement des capacités et l'utilisation synergique des techniques spatiales en vue d'assurer la protection des ressources en eau, d'accroître la résilience face aux changements climatiques et de promouvoir l'utilisation équitable et durable des ressources en eau partagées, et que cette coopération pourrait contribuer à désamorcer les tensions régionales et internationales liées à l'eau et à atténuer les risques de conflits dans ce domaine.

193. Le Comité a noté que la quatrième réunion des parties prenantes à Space4Water avait été organisée en ligne les 23 et 24 octobre 2024 et que la cinquième édition de cette même réunion s'était tenue à Vienne les 29 et 30 mai 2025.

194. Le Comité a noté l'intérêt que présentait le portail Space4Water du Bureau des affaires spatiales, soutenu par le Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, et souligné le rôle que jouait ce portail dans la diffusion d'informations sur l'utilisation des techniques spatiales pour résoudre les problèmes liés à l'eau.

G. Espace et changements climatiques

195. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Espace et changements climatiques », en application de la résolution [79/87](#) de l'Assemblée générale.

196. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Australie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, France, Ghana, Inde, Italie, Kazakhstan, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour et Venezuela (République bolivarienne du). Le représentant de l'APSCO, organisation dotée du statut d'observateur, a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

197. Le Comité a souligné combien il était essentiel d'agir collectivement et de coopérer sur le plan international pour faire face à la crise climatique, qui était un problème mondial urgent, et insisté sur le rôle crucial des systèmes spatiaux pour appuyer la réponse mondiale à la crise climatique, y compris l'atténuation des risques, l'adaptation et la résilience à long terme.

198. Le Comité a souligné l'importance croissante des technologies et des observations spatiales pour faire progresser la recherche scientifique, améliorer la compréhension des événements liés au climat et de leurs conséquences, et produire des données exploitables pour aider à prendre des décisions éclairées. À cet égard, le Comité a souligné qu'il était important d'assurer un accès équitable aux données satellitaires relatives au climat, en particulier pour les pays en développement.

199. Le Comité a pris note du nombre croissant de mesures prises aux niveaux national, régional et international pour mettre au point et exploiter des satellites d'observation des conditions atmosphériques.

200. Le Comité a souligné l'importance de la coopération internationale et des partenariats multipartites dans le domaine de l'observation de la Terre en tant que moteur essentiel de l'action climatique, notamment dans le cadre d'organisations et d'organes établis de longue date, comme l'Organisation météorologique mondiale, le CEOS, le Groupe de coordination des satellites météorologiques, le Système mondial d'observation du climat, le Groupe sur l'observation de la Terre, l'APSCO, le programme d'applications satellitaires pour l'environnement (SAFE) du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et Sentinel Asia.

201. Le Comité a pris note des efforts déployés par le Bureau des affaires spatiales, dans le cadre de son programme UN-SPIDER et de son réseau de 28 bureaux d'appui régionaux, en vue de renforcer les capacités et d'élargir l'accès à des solutions spatiales aux fins de la gestion des catastrophes, notamment des catastrophes naturelles liées au climat.

202. Le Comité a noté qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Charte de l'Observatoire spatial pour le climat, le 1^{er} septembre 2022, celle-ci comptait désormais 53 signataires, dont 28 pays et le Bureau des affaires spatiales. Le Comité a également noté qu'à ce jour, le portefeuille de projets de l'Observatoire comprenait 123 applications opérationnelles dans 50 pays.

203. Le Comité a noté qu'au cours du débat ministériel du Forum mondial 2025 du Groupe sur l'observation de la Terre, qui était coorganisé avec l'Italie et qui s'était tenu du 5 au 9 mai à Rome, la question de l'utilisation des observations spatiales au service de l'action climatique avait été abordée.

204. Quelques délégations ont exprimé le point de vue selon lequel il était nécessaire de mettre en place des politiques de données ouvertes, une assistance technique et une gouvernance inclusive pour améliorer l'accès aux données spatiales et leur utilisation, ce qui renforcerait les efforts collectifs visant à utiliser les solutions spatiales pour relever les défis liés au climat.

205. Le point de vue a été exprimé selon lequel les pays en développement devaient bénéficier d'un meilleur accès à des données satellitaires récentes, à des outils analytiques et à une assistance technique afin de tirer parti de l'espace au service de l'adaptation au climat, de la sécurité alimentaire et de la surveillance de l'environnement. La délégation qui a exprimé ce point de vue a mis en avant le projet de technologie des jumeaux numériques élaboré pour Accra dans le cadre de l'initiative CommonSpace du Commonwealth avec le soutien du Bureau des affaires spatiales, et appelé à la multiplication de telles initiatives en Afrique et dans les pays du Sud.

206. Le point de vue a été exprimé qu'il importait de renforcer la coopération internationale par le truchement d'organisations telles que la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », qui permettait aux pays en développement d'accéder aux données spatiales afin d'atténuer rapidement les conséquences des changements climatiques.

207. Le point de vue a été exprimé qu'il était important d'intégrer l'observation de la Terre, l'intelligence artificielle, les capteurs *in situ* et les modèles socioéconomiques afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation. La délégation ayant exprimé ce point de vue a appelé à la poursuite de la coopération internationale dans ces domaines.

H. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

208. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies », en application de la résolution 79/87 de l'Assemblée générale.

209. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Chili, Équateur, Fédération de Russie, France, Inde et République de Corée. Une déclaration a également été faite par la représentante du Bureau des affaires spatiales. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

210. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les travaux de sa quarante-troisième session et de sa vingtième session ouverte » (A/AC.105/1341).

211. Le Comité a noté que la quarante-troisième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales s'était tenue au Siège de l'ONU, à New York, en octobre 2024. Le Comité a également noté que, pour faire suite à la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, la Réunion interorganisations avait examiné une proposition tendant à établir une plateforme interorganisations aux fins de l'acquisition d'images d'observation de la Terre, afin d'améliorer l'accès à l'imagerie satellitaire à haute résolution et de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement, en regroupant les demandes et en rationalisant les processus d'achat. Le Comité a en outre noté que le Bureau des affaires spatiales, en collaboration avec la NASA, le Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle du Département de l'appui opérationnel et le CEOS, avait organisé une session de formation à l'intention du personnel de l'ONU sur l'utilisation des données satellitaires, intitulée « L'observation de la Terre au service de la société ».

212. Le Comité a noté que la vingtième session ouverte de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales s'était tenue à Vienne, le 20 novembre 2024, en même temps que l'édition 2024 de la Conférence des Nations Unies sur le droit de l'espace et les politiques spatiales. La session ouverte avait réuni des représentantes et représentants des États Membres, des entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes, leur donnant l'occasion d'apprendre sur les activités des autres et d'explorer les synergies possibles.

213. Le Comité a pris note de la publication *Leveraging Space Technology for Agricultural Development and Food Security* (Exploitation des techniques spatiales au profit du développement agricole et de la sécurité alimentaire), réalisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Bureau des affaires spatiales. Le Comité a noté que la publication mettait en évidence les avantages concrets des applications satellitaires dans des domaines tels que la surveillance des cultures, la résilience des systèmes alimentaires et les systèmes d'alerte précoce, et qu'elle permettait de renforcer les liens avec le Groupe des amis de la sécurité alimentaire, récemment créé à Vienne.

214. Le Comité a noté que de nombreux États membres continuaient de fournir des données satellitaires et des produits géospaciaux à l'appui des interventions d'urgence au niveau mondial par l'intermédiaire de mécanismes internationaux tels que la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » et le programme UN-SPIDER.

215. Le Comité a pris note des mesures prises sur le plan national visant à améliorer l'accès aux données satellitaires et à renforcer les capacités correspondantes, telles que la mise à disposition de plateformes en libre accès pour la distribution rapide des données, l'élaboration de ressources de formation multilingues sur l'utilisation de l'imagerie optique et radar, et la promotion d'approches coordonnées pour le relèvement après une catastrophe à l'aide d'informations géospatiales. Le Comité a également pris note du soutien continu apporté aux programmes de formation internationaux et à la coopération technique visant à renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans le domaine des applications spatiales.

216. Le point de vue a été exprimé selon lequel l'introduction de systèmes de télécommunications mobiles terrestres dans les bandes de fréquences actuellement utilisées par les satellites radar d'observation de la Terre et de météorologie, y compris les systèmes de radar à synthèse d'ouverture, pourrait provoquer des interférences nuisibles au bon fonctionnement de ces satellites. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également été d'avis que de telles interférences pourraient avoir des incidences négatives sur la capacité des systèmes spatiaux à surveiller la Terre et à transmettre des données environnementales et météorologiques essentielles et qu'il convenait d'encourager une analyse approfondie de la question et la tenue de consultations au sein du système des Nations Unies dans la perspective de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027, l'objectif étant de garantir une prise de décision éclairée et coordonnée sur le partage des fréquences.

I. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

217. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité », en application de la résolution [79/87](#) de l'Assemblée générale.

218. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, République de Corée, Royaume-Uni et Venezuela (République bolivarienne du). Une déclaration a été faite par le représentant du Kenya au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Des déclarations ont été faites par la représentante de la Roumanie au nom du Pakistan et de la Roumanie, en leur qualité de coprésidents de l'Équipe spéciale chargée des consultations sur les activités lunaires, et par la représentante du Maroc au nom de l'Italie et du Maroc, en leur qualité de cofacilitateurs des consultations informelles sur la proposition de tenir UNISPACE IV. Le représentant de la Secure World Foundation, organisation dotée du statut d'observateur, a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

219. Le Comité a rappelé les délibérations relatives au point de l'ordre du jour, consignées dans son rapport sur les travaux de sa soixante-septième session ([A/79/20](#), par. 325 à 353), dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante-deuxième session ([A/AC.105/1338](#), par. 118 à 136) et dans celui du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-quatrième session ([A/AC.105/1362](#), par. 109 à 164).

220. Le Comité a noté que ses Sous-Comités et lui-même constituaient une plateforme unique pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

221. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Comité et ses Sous-Comités devraient se concentrer sur la sûreté et la viabilité des activités spatiales, et que les questions de sécurité devraient être traitées par des organes internationaux sis à Genève.

222. Il a été estimé qu'il fallait éviter de dissoudre ou de fragiliser le Comité par la création de mandats inutilement redondants au sein d'autres instances des Nations Unies, notamment celles de New York, Genève et Montréal. La délégation qui a exprimé ce point de vue était également d'avis qu'une telle redondance nuirait à l'expertise technique, politique et juridique du Comité et ferait peser une charge excessive sur les petites délégations.

223. Il a été dit que la crise de liquidités ne devrait pas servir de justification pour réduire délibérément l'efficacité du Comité en renvoyant les débats sur des questions spécialisées à des instances parallèles.

224. Quelques délégations ont estimé qu'il importait de renforcer la coordination, l'interaction et les synergies sur les questions transversales.

225. L'avis a été exprimé qu'il était essentiel d'éviter le chevauchement des débats entre les deux Sous-Comités.

226. Il a été dit qu'il était nécessaire d'améliorer la communication et la coordination entre les groupes de travail afin de favoriser les synergies et d'éviter les ingérences mutuelles.

227. Quelques délégations ont estimé qu'il importait que la gouvernance des activités spatiales conserve son caractère intergouvernemental.

228. L'avis a été exprimé que, même si les processus non gouvernementaux pouvaient d'une certaine manière être utiles aux travaux du Comité ou les compléter, ils ne devraient pas les entraver.

229. Il a été dit qu'il faudrait continuer d'inviter les experts et les organisations dotées du statut d'observateur à apporter des contributions sur les derniers faits intervenus et ayant un lien étroit avec des points spécifiques de l'ordre du jour, afin que les États membres les examinent de manière plus approfondie dans différents cadres tels que des groupes de travail, des équipes spéciales, des groupes d'étude, des présentations techniques et des manifestations parallèles.

230. L'avis a été exprimé qu'il fallait redoubler d'efforts pour impliquer le secteur privé et la communauté scientifique. À cet égard, les États ont été invités à envisager d'inviter des acteurs non gouvernementaux dans leurs délégations.

231. Le point de vue a été exprimé que le Bureau des affaires spatiales devrait continuer d'utiliser la capacité de mobilisation qui était la sienne pour accueillir d'autres événements de l'initiative « Space Bridge » de l'Organisation des Nations Unies et trouver de nouvelles possibilités de collaboration solide avec les acteurs non gouvernementaux.

232. L'avis a été exprimé que les propositions tendant à trouver des solutions aux insuffisances du budget ordinaire en essayant d'attirer des ressources extrabudgétaires, y compris du secteur privé, suscitaient de vives inquiétudes.

233. Le Comité a rappelé que les aménagements apportés à la présente session étaient appliqués à titre exceptionnel et ne sauraient créer de précédents.

234. Quelques délégations ont estimé que la durée habituelle de huit jours était insuffisante pour la tenue des sessions du Comité et qu'il faudrait réaffecter un ou deux jours des sessions du Sous-Comité juridique aux sessions du Comité.

235. Quelques délégations ont estimé qu'il était fondamental de parvenir à un consensus sur les rapports du Comité et de ses Sous-Comités pour promouvoir la question des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et elles ont insisté sur l'importance d'éviter la politisation et la prolongation inutile des débats.

236. Quelques délégations ont estimé que des rapports rationalisés et pragmatiques permettraient des échanges plus substantiels, et axés sur les décisions et le consensus, pendant les sessions plénières.

237. L'avis a été exprimé que la présentation de rapports réguliers permettait de rendre compte de différentes perspectives.

238. L'avis a été exprimé que la présentation régulière de rapports entraînait des doubles emplois, étant donné que les enregistrements vidéo et les déclarations en ligne fournissaient déjà un compte rendu précis des débats.

239. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait accorder plus de temps aux déclarations des grands groupes.

240. L'avis a été exprimé que la longueur des déclarations faites au titre du point de l'ordre du jour consacré au débat général devrait rester limitée à cinq minutes, tandis que la longueur des déclarations faites au titre d'autres points devrait être limitée à trois minutes.

241. Quelques délégations ont estimé que la limite de trois minutes fixée pour les déclarations, ainsi que la publication en ligne des déclarations dans leur intégralité, devrait être adoptée de manière permanente et s'appliquer également aux déclarations faites pendant les sessions des Sous-Comités.

242. L'avis a été exprimé que les déclarations faites au titre du point de l'ordre du jour consacré au débat général devraient être regroupées et prononcées pendant les trois premiers jours de la session, avant de passer à d'autres points de l'ordre du jour.

243. L'avis a été exprimé qu'une meilleure gestion de la liste des orateurs et oratrices donnerait une meilleure visibilité et permettrait aux délégations de se préparer plus efficacement.

244. L'avis a été exprimé que l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour ne devrait pas dépendre exclusivement de la suppression d'un autre point ou de la fin des débats sur un autre point.

245. Le Comité a rappelé son engagement en faveur du multilinguisme et insisté sur le fait que toutes les langues de travail des Nations Unies avaient le même statut.

246. L'avis a été exprimé que l'approche « sans papier » qui avait été adoptée à la session actuelle devrait être appliquée aux futures sessions du Comité et de ses Sous-Comités.

247. L'avis a été exprimé que les présentations techniques devraient être programmées avant l'ouverture des sessions afin de favoriser une assiduité maximale et une participation active.

248. Le point de vue a été exprimé selon lequel les réunions informelles et les manifestations parallèles se chevauchaient. La délégation qui a exprimé ce point de vue était également d'avis que les manifestations parallèles contribuaient au partage des connaissances et au renforcement des capacités, ce qui était encouragé par le Comité. La délégation qui a exprimé cet avis estimait en outre que la programmation des réunions informelles et des manifestations parallèles devrait être rationalisée afin d'assurer une utilisation efficace des heures de travail et de permettre une pleine participation, en particulier des petites délégations.

249. Le point de vue a été exprimé selon lequel la coopération entre les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies devrait être renforcée et la coopération internationale et les mesures de renforcement des capacités devraient répondre aux besoins des nouvelles nations spatiales.

250. Le point de vue a été exprimé selon lequel il était urgent de mettre en place un cadre réglementaire, fondé sur des instruments juridiquement contraignants, qui donnaient la priorité à des questions telles que la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique, la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, la prévention des monopoles dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, les problèmes en matière de propriété intellectuelle et les mécanismes de partage des bénéfices.

251. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Comité devrait intensifier ses travaux visant à élaborer de nouveaux instruments juridiques et à améliorer les instruments existants dans le domaine de la gestion du trafic spatial. À cet égard, un accent particulier a été mis sur l'élaboration de lignes directrices supplémentaires aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui viseraient à mettre à jour les règles existantes et à apporter des solutions aux questions importantes liées à la sécurité des opérations spatiales restées sans réponse.

Équipe spéciale chargée des consultations sur les activités lunaires

252. Le Comité a noté que, conformément à ce qu'il avait convenu à sa soixante-septième session, le secrétariat avait invité les États membres du Comité à apporter des contributions au sujet du bureau et du plan de travail de l'Équipe spéciale chargée des consultations sur les activités lunaires.

253. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau de l'Équipe spéciale avait été constitué et qu'il se composait d'un coprésident et d'une coprésidente, à savoir Hasan Abbas (Pakistan) et Ulpia-Elena Botezatu (Roumanie).

254. Le Comité a noté que l'Équipe spéciale avait débuté ses travaux en tenant des réunions pendant la soixante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique afin d'élaborer un plan de travail comme le prévoyait son mandat et ses méthodes de travail (A/79/20, annexe IV, par. 1 et 11).

255. Le Comité a noté que l'Équipe spéciale s'était réunie pendant la soixante-quatrième session du Sous-comité juridique et la soixante-huitième session du Comité, ainsi que pendant les périodes intersessions en vue de finaliser le plan de travail à présenter au Comité pour approbation.

256. Le Comité a noté que l'Équipe spéciale lui avait présenté son projet de plan de travail (A/AC.105/2025/CRP.31), y compris ses thèmes prioritaires, pour qu'il l'entérine. Il a également noté que les thèmes prioritaires seraient mis à jour jusqu'en 2026.

257. Le Comité a approuvé le plan de travail, y compris les thèmes prioritaires de l'Équipe spéciale, tel qu'ils figurent à l'annexe I du présent rapport.

258. Le Comité a également noté que l'Équipe spéciale tiendrait des réunions intersessions pour faire avancer ses travaux conformément au plan de travail et qu'elle ferait rapport sur les progrès réalisés au Sous-Comité scientifique et technique, au Sous-Comité juridique et au Comité à leurs sessions de 2026.

Tenue d'une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

259. À sa soixante-septième session, le Comité avait pris note d'une proposition visant à organiser une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE IV) en 2027. L'Assemblée générale, dans sa résolution 79/87, a encouragé le Comité à poursuivre ses consultations à ce sujet.

260. Le Comité a noté avec satisfaction que la proposition avait fait l'objet de consultations, menées par l'Italie et le Maroc, lors de la soixante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, lors de la soixante-quatrième session du Sous-Comité juridique et pendant la période intersessions. Les représentants de l'Italie et du Maroc, en leur qualité de cofacilitateurs de ce processus, lui ont rendu compte des résultats de ces consultations.

261. Le Comité est convenu que la conférence UNISPACE IV était encore à l'étude et qu'il était proposé de l'organiser en 2027 compte tenu des informations figurant à l'annexe II du présent rapport concernant les objectifs, la forme, le lieu, les dates, la participation, l'organisation et la portée ainsi que les aspects financiers.

262. Le Comité a toutefois noté qu'une version révisée du projet de budget-programme pour 2026, qui devait être présentée par le Secrétaire général, pourrait avoir d'importantes répercussions sur les modalités de financement d'UNISPACE IV. Il a donc convenu que de plus amples informations sur les modalités de financement seraient nécessaires avant de prendre une décision quant à la tenue d'UNISPACE IV en 2027.

263. Le Comité est convenu que des consultations informelles supplémentaires se tiendraient pendant la période intersessions, sous la conduite de l'Italie et du Maroc en leur qualité de cofacilitateurs, afin d'évaluer les modalités de financement d'UNISPACE IV qui étaient envisagées dans la proposition figurant à l'annexe II, en vue de formuler une recommandation à l'intention de l'Assemblée générale à sa quatre-vingtième session.

264. Le Comité est également convenu que si la décision était prise d'organiser UNISPACE IV, il ferait office de comité préparatoire de cette conférence tandis que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique joueraient le rôle de comités consultatifs. Le Bureau des affaires spatiales, quant à lui, assurerait le secrétariat de la conférence UNISPACE IV. L'organisation et les résultats d'UNISPACE IV seraient conformes au Règlement intérieur de l'Assemblée générale et aux règles et pratiques établies du Comité.

265. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales de présenter son projet de financement pour UNISPACE IV lors des consultations informelles susmentionnées, en tenant compte des répercussions que pourrait avoir la révision du projet de budget-programme pour 2026 et des incidences budgétaires attendues pour le Bureau en 2027.

J. Exploration de l'espace et innovation

266. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Exploration de l'espace et innovation », conformément à la résolution 79/87 de l'Assemblée générale.

267. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Arabie saoudite, Argentine, Canada, Chili, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, République de Corée, Royaume-Uni, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne du). Les représentants de l'APSCO et de la Moon Village Association, organisations dotées du statut d'observateur, ont également fait des déclarations. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

268. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Document de séance de la Moon Village Association intitulé « Reports by the Moon Village Association » (A/AC.105/2025/CRP.18, en anglais seulement) ;

b) Document de séance du COSPAR, de l'IAA, de la Moon Village Association et de l'UAI intitulé « Designation and preservation of sites of special scientific interest on the Moon – report update » (A/AC.105/2025/CRP.23, en anglais uniquement).

269. Le Comité a noté que les délégations avaient, à la session en cours, présenté des informations et des mises à jour sur les initiatives concernant l'exploration de l'espace et l'innovation en donnant notamment des précisions sur leurs activités, programmes et résultats nationaux, ainsi que des exemples de coopération bilatérale, régionale ou multilatérale dans ce domaine.

270. Le Comité a noté qu'au cours des débats, des informations avaient été fournies, entre autres, sur les sujets suivants : activités de recherche-développement ; lancement d'objets spatiaux ; faits nouveaux concernant les programmes de vols spatiaux habités ; activités et possibilités de coopération en rapport avec la Station

spatiale internationale et la Station spatiale chinoise ; élaboration de cadres nationaux ; services de surveillance et de suivi dans l'espace ; missions vers la Lune, Mars et d'autres corps célestes ; collecte, retour, conservation et étude d'échantillons ; évolutions des systèmes mondiaux de navigation par satellite ; membres, activités et possibilités de coopération liées à la station lunaire internationale de recherche ; positionnement et navigation sur la Lune et autour ; missions de météorologie de l'espace ; installation pour les futures missions lunaires robotiques et humaines ; partage ouvert des données issues des missions d'exploration spatiale ; initiatives utilisant les technologies, les données et les applications d'observation de la Terre ; construction de ports spatiaux et d'autres infrastructures essentielles aux vols spatiaux ; lancement d'un télescope pour créer une carte en 3D de l'univers ; utilisations novatrices de l'intelligence artificielle ; instance ministérielle ; expériences menées au moyen de satellites, d'atterrisseurs et de rovers ; initiatives inspirant l'exploration spatiale ; utilisation d'un détecteur de muons pour l'étude des interactions Soleil-Terre ; premier engin spatial habité sur une orbite polaire rétrograde ; systèmes pour les infrastructures d'appui aux missions en orbite terrestre, cislunaire et lunaire ; livraison d'un télescope optique entièrement automatisé ; établissement prévu d'une station orbitale et d'une station spatiale ; démonstration des technologies d'amarrage et de désamarrage dans l'espace ; projet de mission vers Vénus ; découverte de particules de glace d'eau dans la ceinture de Kuiper gelée à l'aide d'un télescope de nouvelle génération ; plateformes médicales et scientifiques polyvalentes visant à faire face aux risques associés aux vols spatiaux habités ; mise au point d'un rover utilitaire lunaire polyvalent ; mise au point d'outils de mesure de météorologie de l'espace et de mesure des niveaux de rayonnement dans l'espace lointain ; systèmes de télécommunications interplanétaires ; mise au point d'un rover pressurisé habité ; missions d'exploration des pôles de la Lune destinées à étudier l'eau et les possibilités d'exploitation des ressources ; centres d'innovation pour l'exploration de l'espace et les ressources spatiales ; développement d'un élément de descente lunaire ; nouveautés relatives à l'utilisation des ressources *in situ* ; démonstration de la faisabilité technique d'un vol spatial habité par des personnes souffrant d'un handicap physique ; publication d'un cadre technique pour la protection planétaire à l'appui de l'exploration spatiale ; lancement d'un système de propulsion écologique pour les rovers lunaires ; installation permettant de tester les sous-systèmes dans des conditions de surface lunaire ; appui aux jeunes entreprises travaillant dans le domaine des ressources spatiales ; mise au point du module d'habitation polyvalent ; réseau de communication et de navigation lunaire ; initiative de recherche médicale visant à élaborer des solutions de soins de santé ancrées dans l'environnement spatial ; agriculture spatiale ; et accroissement des ressources humaines et financières consacrées à l'exploration de l'espace et à l'innovation.

271. Le Comité a noté l'importance de la collaboration entre toutes les parties prenantes s'agissant des activités d'exploration de l'espace et d'innovation, y compris les gouvernements et des organismes publics, les entités non gouvernementales, les établissements universitaires, les centres de recherche technique et scientifique, l'industrie et le secteur privé.

272. Le Comité a noté que l'année 2025 marquait le soixante-dixième anniversaire de la création du premier port spatial au monde et le cinquantième anniversaire de l'achèvement de la première mission spatiale habitée internationale.

273. Le Comité a noté l'importance des travaux menés par l'Équipe spéciale chargée des consultations sur les activités lunaires pour faciliter les consultations internationales destinées à garantir que ces activités soient menées de manière sûre, pacifique et transparente.

274. Quelques délégations ont estimé que les pays en développement ne devraient pas être laissés de côté dans les efforts d'exploration spatiale et qu'il fallait favoriser l'esprit d'ouverture et de coopération.

275. Quelques délégations ont estimé que l'adhésion aux Accords Artemis favorisait la coopération, l'innovation et la transparence.

276. Quelques délégations ont estimé que l'exploration et l'innovation spatiales encourageaient souvent les jeunes à poursuivre des études et des carrières dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

277. Quelques délégations ont salué les efforts visant à promouvoir l'industrie spatiale, en particulier auprès des jeunes et des femmes, et à favoriser le développement du capital humain dans les domaines de l'exploration de l'espace et de l'innovation.

278. Quelques délégations ont estimé que l'on prenait de plus en plus conscience du rôle important joué par les femmes dans les domaines de l'exploration de l'espace et de l'innovation.

279. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les activités d'exploration de l'espace et les efforts d'innovation pouvaient bénéficier à l'humanité en contribuant aux avancées de la science et de la technologie et en faisant progresser le développement socioéconomique durable sur Terre.

280. L'avis a été exprimé que les programmes et projets spatiaux du Bureau des affaires spatiales pour lesquels un financement était disponible à des fins de participation favorisaient l'accès tous les pays au domaine de l'espace et aux possibilités qu'il offrait, en pleine conformité avec les principes des Nations Unies sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions d'égalité, sans aucune discrimination, quel que soit leur niveau de développement technique, scientifique et économique.

K. Programme « Espace 2030 »

281. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Programme "Espace 2030" », conformément à la résolution [79/87](#) de l'Assemblée générale.

282. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, Fédération de Russie, Italie, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, République de Corée et Slovaquie. Une déclaration a été faite par le représentant du Kenya au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice permanente, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La représentante de l'OSI et le représentant de SRI, organisations dotées du statut d'observateur, ont aussi fait des déclarations. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

283. Le Comité était saisi d'un document de séance contenant une note du Secrétariat intitulée « Mid-term review of the "Space2030" Agenda: space as a driver of sustainable development: submissions by Member States and permanent observer organizations »(A/AC.105/2025/CRP.17, en anglais seulement).

284. Le Comité a rappelé que le document juridiquement non contraignant intitulé « "Espace 2030" : l'espace comme moteur du développement durable », assorti de son plan de mise en œuvre et adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/3](#), mettait en avant les vastes avantages des activités spatiales pour la société ainsi que le rôle essentiel des outils, techniques et applications du secteur spatial pour promouvoir la croissance économique et la prospérité.

285. Le Comité a également rappelé qu'il avait été chargé, conformément au paragraphe 30 de la résolution [76/3](#), d'organiser en 2025 un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme « Espace 2030 », puis de procéder à un examen final en 2030, et de rendre compte des résultats de ces examens à l'Assemblée générale.

286. Le Comité a noté que les États Membres et les organisations dotées du statut d'observateur avaient été invités à rendre compte de leurs principales activités concernant la mise en œuvre du Programme « Espace 2030 », et que le Bureau des affaires spatiales avait distribué un questionnaire et des modèles visant à faciliter la communication de ces informations. Les communications reçues par le Bureau des affaires spatiales ont été mises à disposition sur la page Web consacrée au Programme « Espace 2030 », sur le site du Bureau des affaires spatiales (unoosa.org).

287. Notant qu'à ce stade, un nombre limité de communications écrites avaient été reçues des États Membres et des organisations dotées du statut d'observateur, le Comité a recommandé que le délai de soumission des rapports soit prolongé jusqu'à la fin de l'année 2025.

288. Le Comité a prié le secrétariat de continuer à inviter les États Membres et les organisations dotées du statut d'observateur à présenter des rapports sur la mise en œuvre du Programme « Espace 2030 », afin qu'il les examine à sa soixante-neuvième session. À cet égard, le Comité a noté que les rapports en question pouvaient recenser les mesures, les outils et les partenariats servant à promouvoir l'utilisation de solutions spatiales en tant que moteur du développement durable, ainsi que les lacunes et les besoins qui subsistaient en matière de renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement.

289. Le Comité a noté que les États et les organisations dotées du statut d'observateur permanent avaient mené un certain nombre d'activités en rapport avec le Programme « Espace 2030 », au titre des quatre grands objectifs du Programme et en s'appuyant sur les partenariats et les outils envisagés dans le plan de mise en œuvre correspondant, y compris sur les outils fournis par le Bureau des affaires spatiales.

290. Quelques délégations ont estimé que l'examen à mi-parcours du Programme « Espace 2030 » était l'occasion de consolider les aspirations et l'implication des pays en développement concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, notamment en renforçant la coopération internationale, en améliorant l'égalité d'accès et le partage des bénéfices, et en apportant à ces pays un appui supplémentaire dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue, prenant note de la résolution 51/122 de l'Assemblée générale, ont également estimé que le renforcement des capacités et l'assistance technique devaient constituer des priorités en vue de combler le fossé entre les pays développés et les pays en développement, et qu'il conviendrait de garantir la disponibilité de ressources adéquates à cet effet.

291. Quelques délégations ont considéré que le Programme « Espace 2030 » était un cadre d'une importance déterminante pour déployer sur Terre les avantages offerts par l'espace, en faisant en sorte que les innovations spatiales se traduisent par des actions concrètes. À cet égard, ces délégations ont affirmé leur volonté de veiller à ce que les techniques spatiales restent un moteur du développement durable.

292. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il fallait allouer des ressources suffisantes au Bureau des affaires spatiales pour s'assurer qu'il puisse s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat, y compris pour ce qui était des activités visant à renforcer les capacités des États Membres dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, ainsi que dans le domaine du droit de l'espace et des politiques spatiales.

293. Il a été exprimé l'avis selon lequel le principe fondamental du Traité sur l'espace extra-atmosphérique était que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devaient se faire dans l'intérêt de tous les peuples, quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique. La délégation qui a exprimé ce point de vue était également d'avis qu'il fallait chercher à appliquer ce principe à l'aide de nombreux moyens bien établis, notamment dans le cadre des possibilités de renforcement des capacités qu'offrait, par exemple, le Bureau des affaires spatiales grâce aux contributions financières et en nature des États membres,

sous la forme de compétences spécialisées, de données scientifiques ouvertes et gratuites provenant de missions spatiales, et de données et images satellitaires.

294. Le point de vue a été exprimé selon lequel certaines initiatives, telles que les propositions relatives au projet de résolution sur les sciences et techniques spatiales au service de la paix et à la plateforme d'information de l'Organisation des Nations Unies sur les objets et événements observés dans l'espace extra-atmosphérique, contribuaient tout à la fois aux quatre objectifs du Programme « Espace 2030 ».

295. Il a été exprimé l'avis que des progrès relatifs à la mise en œuvre du Programme « Espace 2030 » avaient été accomplis dans plusieurs domaines clefs, notamment pour ce qui était de renforcer les législations spatiales nationales et le respect des obligations internationales prévues par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, de promouvoir la coopération internationale et de mettre en place des partenariats ouverts et inclusifs, ou encore de tirer parti des techniques spatiales afin de relever les défis mondiaux et d'améliorer les moyens de subsistance.

296. Il a été exprimé le point de vue selon lequel le Programme « Espace 2030 » était important en raison de l'un de ses objectifs, qui était de promouvoir et de renforcer l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique pour assurer la viabilité des économies maritimes ; cet objectif, auquel on pouvait contribuer par exemple dans le cadre de l'Alliance Space4Ocean, revêtait une importance vitale pour de nombreux pays.

L. Questions diverses

297. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », conformément à la résolution [79/87](#) de l'Assemblée générale.

298. Les représentants de la Fédération de Russie et du Paraguay ont fait des déclarations au titre de ce point. Le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice permanente, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Une déclaration a également été faite par le représentant du Bureau des affaires spatiales. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.

1. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2026-2027

299. Le Comité a rappelé qu'au paragraphe 11 de sa résolution [58/89](#), l'Assemblée générale avait entériné l'accord auquel le Comité était parvenu sur la composition future de son Bureau et de celui de ses organes subsidiaires ([A/58/20](#), annexe II, par. 5 à 9), sur la base des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (voir [A/52/20](#), annexe I, et [A/58/20](#), annexe II, appendice III), que l'Assemblée avait auparavant approuvées dans sa résolution [52/56](#).

300. Le Comité a également rappelé que l'Assemblée générale, au paragraphe 46 de sa résolution [79/87](#), avait noté que les États d'Europe occidentale et autres États, les États d'Asie et du Pacifique et les États d'Europe orientale avaient désigné les personnes candidates à la présidence du Comité, à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique et à la première vice-présidence du Comité, respectivement, pour la période 2026-2027, et avait demandé instamment aux États d'Afrique et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes de désigner les personnes candidates à la deuxième vice-présidence et au poste de Rapporteur ou Rapporteuse du Comité et de président du Sous-Comité juridique, respectivement, pour la période 2026-2027, avant les prochaines sessions du Comité et de ses Sous-Comités, qui se tiendront en 2025.

301. Le Comité a noté que les États d'Amérique latine et des Caraïbes avaient approuvé les candidatures de Pablo Adrián Arrocha Olabuenaga (Mexique) et de Natanael Pineda Rodríguez (Panama) à la présidence du Sous-Comité juridique pour 2026 et 2027, respectivement ([A/AC.105/2025/CRP.2](#), en anglais seulement).

302. Le Comité a exhorté les États d'Afrique à désigner la personne candidate à la deuxième vice-présidence et au poste de Rapporteur ou Rapporteuse du Comité pour la période 2026-2027, avant l'examen, par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, du projet de résolution sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, en 2025.

2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2028-2029

303. Le Comité a rappelé que, conformément aux mesures relatives à la composition future de son Bureau et de celui de ses organes subsidiaires, il devrait, à sa soixante-neuvième session, en 2026, parvenir à un accord sur la nomination de l'ensemble des membres de ces bureaux pour la période 2028-2029.

304. Le Comité a noté que le système de rotation établi stipulait que les candidatures pour 2028-2029 devraient être présentées par les groupes régionaux suivants :

Présidence du Comité : États d'Amérique latine et des Caraïbes ;

Première vice-présidence du Comité : États d'Asie et du Pacifique ;

Deuxième vice-présidence/Rapporteur ou Rapporteuse du Comité : États d'Europe occidentale et autres États ;

Présidence du Sous-Comité scientifique et technique : États d'Afrique ;

Présidence du Sous-Comité juridique : États d'Europe orientale.

3. Composition du Comité

305. Le Comité a pris note des documents de séance suivants contenant des informations relatives à la composition du Comité : A/AC.105/2025/CRP.3, A/AC.105/2025/CRP.4, A/AC.105/2025/CRP.5, A/AC.105/2025/CRP.6, A/AC.105/2025/CRP.7, A/AC.105/2025/CRP.8, A/AC.105/2025/CRP.19 et A/AC.105/2025/CRP.32.

306. Le Comité a pris acte des demandes d'adhésion reçues de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Honduras, des Maldives, de Malte et du Zimbabwe. Il a pris note de deux communications distinctes concernant une demande d'adhésion reçues du Myanmar. Il a décidé de renvoyer ces questions à l'Assemblée générale.

307. Le Comité est convenu que cette décision ne constituait pas un précédent et a rappelé sa pratique historique consistant à faire des recommandations à l'Assemblée générale en ce qui concerne les demandes d'adhésion.

4. Statut d'observateur

308. Le Comité a pris note de la demande déposée par l'AfSA en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance publié sous la cote A/AC.105/2025/CRP.24.

309. Le Comité a décidé d'octroyer à l'AfSA le statut d'observateur permanent.

310. S'agissant des demandes de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposées par des organisations non gouvernementales, le Comité a rappelé qu'il avait convenu, à sa cinquante-troisième session, en 2010 (A/65/20, par. 311), que les organisations non gouvernementales se verraient accorder un statut d'observateur à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social, qu'au besoin, cette période provisoire pourrait être prolongée d'un an, et qu'il octroierait le statut d'observateur permanent à ces organisations non gouvernementales lorsque leur statut consultatif auprès du Conseil aurait été confirmé.

311. Le Comité a pris note de la demande déposée par le Conseil international des monuments et des sites en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. Il a noté que cette organisation jouissait d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social depuis 2021. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance publié sous la cote A/AC.105/2025/CRP.9.

312. Le Comité a décidé d'octroyer au Conseil international des monuments et des sites le statut d'observateur permanent.

313. Le Comité a pris note de la demande déposée par ACES Worldwide en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance publié sous la cote A/AC.105/2025/CRP.10.

314. Le Comité a décidé d'octroyer à ACES Worldwide le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

315. Le Comité a pris note de la demande déposée par la Lunar Policy Platform Foundation en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance publié sous la cote A/AC.105/2025/CRP.11.

316. Le Comité a décidé d'octroyer à la Lunar Policy Platform Foundation le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

317. Le Comité a pris note de la demande déposée par AeroAI Global Solutions, Inc. en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance publié sous la cote A/AC.105/2025/CRP.12.

318. Le Comité a décidé d'octroyer à AeroAI Global Solutions, Inc. le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

319. Le Comité a pris note de la demande déposée par Women in Aerospace Europe en vue d'obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance publié sous la cote A/AC.105/2025/CRP.13.

320. Le Comité a décidé d'octroyer à Women in Aerospace Europe le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

5. Programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) : projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

321. Le Comité était saisi des documents suivants :

- a) Document de séance intitulé « Programme 5, "Peaceful uses of outer space": proposed programme plan for the period 2026 » (A/AC.105/2025/CRP.22) ;
- b) Projet de budget-programme pour 2026 [A/80/6 (Sect.6)].

322. Le Comité a noté que le projet de plan-programme pour 2026 avait été examiné par le Comité du programme et de la coordination, l'organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé de la planification, de la programmation et de la coordination, à sa soixante-cinquième session, qui s'était tenue du 12 mai au 13 juin

2025, et que les vues exprimées par celui-ci au titre du programme 5 figuraient dans le document publié sous la cote [E/AC.51/2025/L.4/Add.6](#).

323. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a pris note de l'exposé du Directeur adjoint du Bureau des affaires spatiales sur le projet de plan-programme pour 2026 et des informations fournies par le Bureau sur les principaux domaines de travail.

6. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Comité

324. Le Comité a recommandé que les points suivants soient examinés à sa soixante-neuvième session, en 2026 :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Déclaration de la présidence.
5. Débat général.
6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa soixante-troisième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante-cinquième session.
9. Espace et développement durable.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
11. L'espace et l'eau.
12. Espace et changements climatiques.
13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
15. Exploration de l'espace et innovation.
16. Programme « Espace 2030 ».
17. Questions diverses.
18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

M. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

325. Le Comité a convenu des dates provisoires suivantes pour sa propre session et celles de ses Sous-Comités en 2026 :

<i>Organe</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	2-13 février 2026	Vienne
Sous-Comité juridique	13-24 avril 2026	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	10-19 juin 2026	Vienne

326. Le Comité a regretté que les contraintes liées à la disponibilité des services d'interprétation, résultant de la crise de liquidités actuelle, aient entraîné une réduction de la durée de sa session en cours et aient des incidences négatives sur ses

travaux. Il a donc demandé au Secrétariat d'encourager les États membres à examiner minutieusement le programme des réunions et les ressources existantes avant sa soixante-neuvième session et les sessions de ses sous-comités en 2026, afin d'assurer une répartition équilibrée des ressources entre le Comité et ses sous-comités, y compris la fourniture de services d'interprétation complets dans toutes les langues officielles de l'ONU, pendant toute la durée des sessions, afin de garantir la participation effective et équitable de tous ses États membres dans la limite des ressources existantes.

Annexe I

Plan de travail de l'Équipe spéciale chargée des consultations sur les activités lunaires

1. Agissant conformément à son mandat, l'Équipe mène ses travaux sans préjudice des consultations prévues à l'article IX du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes et des mesures correspondantes actuellement prises dans le cadre du Comité et de ses Sous-Comités. Le plan de travail de l'Équipe est structuré sur trois ans, de 2025 à 2027. La liste des sujets prioritaires possibles pourrait être actualisée d'ici à 2026.

2025 : Établissement du plan de travail

- Objectif : définir et arrêter un plan de travail pluriannuel et examiner une liste de sujets prioritaires possibles.
- Résultat escompté : approbation par le Comité, à sa soixante-huitième session, du plan de travail et d'une première liste de sujets prioritaires possibles.

2026 : Élaboration des projets de recommandations

- Objectif : organiser des échanges cadrés entre spécialistes afin d'élaborer des recommandations visant à améliorer les consultations sur les activités lunaires, en envisageant différentes options, notamment la création d'un mécanisme international. Faire rapport au Comité, à sa soixante-neuvième session, sur les progrès accomplis.
- Résultat escompté : projets de recommandations consolidés. D'autres orientations seront fournies par le Comité sur la base du rapport communiqué par l'Équipe.

2027 : Finalisation des recommandations

- Objectif : finaliser les recommandations sur les consultations relatives aux activités lunaires pour que le Comité les examine et les approuve.
- Résultat escompté : approbation des recommandations finales par le Comité à sa soixante-dixième session.

Sujets prioritaires de l'Équipe spéciale

2. L'Équipe axera ses travaux sur l'examen des modalités d'éventuels mécanismes de consultation internationale, en vue de faciliter l'échange d'informations sur les activités d'exploration de la Lune, y compris les acteurs, les programmes, les méthodes et les outils envisagés pour toutes les phases des missions lunaires. Dans ce cadre, elle pourrait recommander de mettre en place un mécanisme international qui comprendrait, sans s'y limiter, la mise en commun d'informations sur les missions d'exploration de la Lune, l'objectif étant de favoriser la coopération internationale, ainsi que des activités de renforcement des capacités, et d'éviter toute interférence nuisible dans l'intérêt d'activités lunaires pacifiques, sûres et durables au profit de l'humanité tout entière.

Annexe II

Objectifs, forme, lieu, dates, participation, organisation et portée possibles et aspects financiers d'une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

A. Objectifs d'une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE IV)

1. Une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE IV) aurait pour objectif d'obtenir des résultats concrets dans les domaines suivants :

a) *Exploration et utilisation sûres et durables de l'espace extra-atmosphérique.* Accélérer l'élaboration de cadres ou de mécanismes d'échange d'informations et de coordination pour assurer la sûreté et la viabilité de l'espace, en particulier en ce qui concerne :

- i) La connaissance de la situation spatiale et le trafic spatial ;
- ii) Les activités lunaires ;
- iii) Les débris spatiaux ;
- iv) Les ressources spatiales ;
- v) La viabilité à long terme des activités spatiales ;

b) *Coopération internationale et espace au service du développement.* Dégager les opportunités actuelles et futures et cerner l'évolution des besoins et des difficultés afin de renforcer et d'intensifier la mise en commun des avantages tirés de l'exploration et de l'utilisation de l'espace pour tous et toutes, en particulier pour les pays en voie de développement et les puissances spatiales émergentes ;

c) *Coopération internationale et rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.* Tirer parti d'une participation de haut niveau à UNISPACE IV pour renforcer la coopération internationale et consolider la position du Comité en tant qu'organe multilatéral central pour la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et améliorer, le cas échéant, ses méthodes de travail.

B. Forme, lieu et dates d'UNISPACE IV

2. UNISPACE IV comprendrait un débat spécial de haut niveau, ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'une session ordinaire du Comité. La Conférence se tiendrait à Vienne pendant 10 jours au maximum, du 12 au 23 juillet 2027.

C. Participation

3. En plus des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les types d'organisations suivants seraient invités à participer à UNISPACE IV en tant qu'observateurs, conformément aux pratiques établies du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : a) les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité ; b) les entités des Nations Unies ; c) les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, telles que les

établissements universitaires et les jeunes, impliquées dans les activités spatiales, et le secteur d'activité.

D. Organisation et portée d'UNISPACE IV

4. La Conférence UNISPACE IV, si elle est approuvée, comprendrait deux volets principaux :

a) Un débat spécial de haut niveau de la soixante-dixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui se tiendrait les deux premiers jours de la session et serait ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le débat de haut niveau remplacerait le point de l'ordre du jour du Comité relatif à l'ouverture de la session ;

b) Une session ordinaire du Comité, de six jours seulement, à titre exceptionnel, auquel participeraient les États membres du Comité et les organisations dotées du statut d'observateur permanent.

5. UNISPACE IV comprendrait, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, les éléments supplémentaires suivants :

a) Un colloque ouvert à l'ensemble de la communauté spatiale ;

b) Une exposition sur l'espace avec la participation active de l'industrie spatiale et d'autres parties intéressées ;

c) Des cérémonies de signature pour les nouveaux signataires des traités internationaux sur l'espace existants.

6. À l'ouverture du débat de haut niveau, une déclaration politique courte et orientée vers l'action pourrait être adoptée pour faire le point sur les résultats marquants obtenus par le Comité ces dernières années, les résultats attendus d'UNISPACE IV et les mesures à prendre pour traduire ces résultats dans les faits.

7. UNISPACE IV s'efforcerait d'obtenir les résultats suivants :

a) Exploration et utilisation sûres et durables de l'espace extra-atmosphérique :

i) Sur la base des délibérations en cours au sein du Comité, de ses Sous-Comités et des groupes de travail, UNISPACE IV pourrait décider des actions concrètes à mener pour mettre en place un mécanisme international d'échange d'informations et de coordination ou d'autres solutions concernant la connaissance de la situation spatiale et le trafic spatial ;

ii) Sur la base des travaux de l'Équipe spéciale chargée des consultations sur les activités lunaires, UNISPACE IV pourrait adopter ses recommandations et définir des mesures concrètes pour leur mise en œuvre ;

iii) Sur la base des délibérations en cours au sein du Comité, du Sous-Comité scientifique et technique et du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, UNISPACE IV pourrait débattre de la mise à jour des lignes directrices internationales sur les débris spatiaux ;

iv) Sur la base des délibérations en cours au sein du Comité, du Sous-Comité juridique et du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales, UNISPACE IV pourrait faire sienne les premiers principes recommandés proposés par le Groupe de travail et ouvrir la voie aux travaux futurs ;

b) Coopération internationale et espace au service du développement :

Sur la base du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, de la résolution 51/122 de l'Assemblée générale et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée, et sur la base des délibérations en cours au sein du Comité et de ses Sous-Comités, UNISPACE IV

pourrait envisager et recommander un cadre consensuel pour une coopération internationale volontaire, qui pourrait prévoir différentes formes d'assistance, afin de renforcer et d'accroître le partage des avantages tirés de l'exploration et de l'utilisation de l'espace pour tous et toutes, en particulier pour les pays en développement et les puissances spatiales émergentes ;

c) La coopération internationale et le rôle du Comité :

i) UNISPACE IV pourrait sensibiliser à l'importance de la coopération internationale dans le secteur spatial, en encourageant de nouvelles adhésions aux traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique, notamment en organisant des cérémonies de signature de traités en marge de la Conférence, ainsi que de nouvelles demandes d'adhésion au Comité ;

ii) UNISPACE IV pourrait, le cas échéant, améliorer les méthodes de travail et rationaliser les ordres du jour du Comité et de ses Sous-Comités, afin qu'elles traitent les grandes priorités du secteur spatial au XXI^e siècle de manière dynamique et efficace.

E. Aspects financiers

8. Au moment de la planification et de l'organisation d'UNISPACE IV, tous les efforts devraient être faits pour limiter les coûts et rester dans les limites des ressources disponibles du Comité et de son secrétariat. Des activités supplémentaires pourraient être entreprises grâce aux contributions volontaires versées par des États Membres, des organisations internationales et d'autres parties prenantes et acteurs intéressés par l'espace, sous la forme de ressources financières, humaines et d'autres ressources en nature.
